

THOS. DONOHUE

DENTELLES

Les plus en vogue pour
la saison prochaine.

DENTELLES Irlandaises et En-
tredent.
DENTELLES Point de Venise
et Aïovers.
DENTELLES Guipure et In-
sertions.
BANDES en Batiste et en Den-
telles.
VALENCIENNES dans une va-
riété de dessins.
BRODERIES Anglaises par Lés
et Dentelles.

VOILETTES

VOILETTES à pois de Chenille
noir et couleur.
VOILETTES point de Russie
noir et blanc.
VOILETTES Armure noir et de
couleur.

THOS. DONOHUE
188 RUE ST-JEAN

A LOUER

UN BEAU LOGEMENT de huit chambres avec
bain, lumière électrique, grand garage, gar-
gar, cave et grande cour, au No. 453 rue St-Je-
an. S'adresser sur les lieux à
2 mars-3 Dlle BELLEFIVE.

MAISON A LOUER

AU NUMERO 184 RUE D'ANGILLON.
S'adresser à
GEO. P. CHATEAUVERT, Notaire,
7 mars-3 405 rue St-Jean.

MAGASIN A LOUER

POUR ÉCHANTILLON ou autre commerce, à com-
pter du 1er mai prochain. No. 99 rue de la
Coronne, St-Roch, Québec.
S'adresser à C. CORDOLAZ,
8ième Avenue No. 31, Hédelyville, ou à l'adresse
mentionnée sur l'affiche. 7 mars-3

A LOUER

UN JOLI LOGEMENT de neuf appartements en-
serrés, sur la rue St-Jean, pourvu de toutes les an-
nités, chauffage, lumière électrique, gaz,
chambre de bain, l'eau chaude à chaque étage et
chauffé par le radiateur.
S'adresser au No. 54 rue St-Jean.
7 mars-1

ENSEIGNEMENT DU LATIN

M. NAPOLEON LACASSE, ancien professeur
de l'École normale Laval, reprendra ses
leçons de latin, qu'il donnera tous les jours, ex-
cepté le samedi. Le prix sera de \$10.00 par mois,
payable d'avance.
Le samedi de chaque semaine sera toute l'année
jour de coupe.
Adresse : No. 18 rue du Bon Pasteur.
6 mars-3

A VENDRE

A DE BONNES CONDITIONS
AYANT décidé de renouveler sa boutique de
barbier, j'ai en main deux tables en marbre, que
je vendrai à de bonnes conditions.
S'adresser à ARTHUR PAQUET, Barbier,
6 mars-3 604 rue St-Jean.

CHAMBRES A LOUER

QUELQUES chambres à louer, meublées ou
non meublées. Possession au premier Mai
prochain.
S'adresser au No. 91 rue St-Anne,
Haute-Ville.
6 mars-3

HOTEL A VENDRE

BON poste d'hôtel à vendre, au No. 96, rue du
la Couronne, en face du Marché, à St-Roch.
S'adresser à M. J. B. L. 6 mars-3

ORDRE DE REGIMENT

PAR LE
Lt-Col. O. Evanturel,
Commandant du
9ième Rég. "V. Q."

Les exercices annuels du 9ième Régiment, V. Q.,
commenceront le 11, le 15 Mars courant, à 8
heures P.M., au Manège Militaire.
Les uniformes seront distribués aux sous-officiers
et soldats à partir de Jeudi, le 9 courant, à 8 heu-
res P.M., jusqu'à Jeudi le 15 Mars inclusivement
(sauf le samedi).
Par ordre,
F. BLOUIN, capitaine,
7 mars-7 Adjudant, 9ième Régiment, V. Q.

BOIS DE CORDES

BIEN SEC

AREDUCTION

2000 Cordes DE MERISIER et ERABLE
de 25 pieds et 3 pieds.
1000 Cordes D'ÉPINETTE Rouge et Noire
de 25 pieds et 3 pieds.

Toujours en mains : Bois scier et fendre
Crottes et Tringlins de 14 pieds
MESURE FRANÇAISE
Attention spéciale apportée aux commandes pa-
TELEPHONE 2475

J. B. MERCIER

19 rue Marie de l'Incarnation
3 mars-1m

Amélioration. Poudre laxative. Vichy

LA CRISE MINISTE- RIELLE EN FRANCE

Les difficultés du président Fallières

ON CROIT QUE M. POINCARRE ENTREPREN-
DRA DE FORMER UN CABINET

La cause de la crise.-- Note semi-officielle.-- Comment la
nouvelle est recue au Vatican

Paris, 8.--Jusqu'à présent, tous les
efforts faits par le président Fallières
pour se trouver un premier ministre,
n'ont pas eu de succès. Il s'est adressé
à plusieurs hommes politiques, les
engageant tour à tour à accepter la
tâche de former un cabinet, mais au-
cun d'eux n'a voulu accepter.

Plusieurs politiciens influents ont
été reçus à l'Élysée aujourd'hui. On
mentionne, entre autres, comme suc-
cesseurs probables de M. Rouvier, les
noms de MM. Raymond Poincaré,
Léon Bourgeois et A. Millerand.

Le parti anglophobe et germano-
phobe, met de l'avant le nom de M.
Delcassé. La situation Franco-Alle-
mande rend difficile son arrivée à la
présidence du conseil. M. Rouvier,
garderait, dit-on, le portefeuille des
affaires étrangères dans un nouveau
ministère. La bourse n'est pas affectée
par la démission du cabinet, et une
déclaration officielle déclare que la
crise n'influencera en rien la politique
étrangère de la France.

La dernière rumeur veut que M.
Poincaré soit le plus qualifié, avec
M. Millerand, comme ministre de
l'Intérieur, et M. Bourgeois, comme
ministre des affaires étrangères. On
le considère comme un parlementaire
d'expérience, capable de contrôler la
crise actuelle, ce qui n'empêche pas
certaines opinions d'être pessimistes.

On s'attend que M. Poincaré sera
appelé à l'Élysée demain, et tout in-
diqué que s'il accepte, son cabinet re-
cevra l'appui des groupes républi-
cains avancés.

Une forte réaction se manifeste en
faveur de M. Rouvier.

Il semble bien évident maintenant
que la France n'hésitera plus dans le
maintien de sa politique à la confé-
rence marocaine. M. Rouvier paraît
porté à croire qu'un règlement franco-
allemand se produira bientôt. Il disait
à ce propos aujourd'hui : "Comme
Jules Ferry, ma politique sera contron-
née de succès après ma défaite."

LA CAUSE DE LA CRISE
La chute du cabinet qui était à la
tête des affaires depuis un peu plus
d'un an est due à la mort d'un bou-
cher, qui a été tué durant les désor-

ders qui ont marqué l'invention des
biens de l'église à Boeschepe, Dépar-
tement du Nord.

On sait aussi que depuis un certain
temps l'opposition a profité des rela-
tions tendues qui existent entre la
France et l'Allemagne pour battre le
gouvernement en brèche. Il est mal-
heureux que le sentiment national
n'ait pas été assez fort pour faire re-
garder cette crise, tant que la politi-
que extérieure n'aurait pas été déla-
cée. En même temps les troubles in-
térieurs, dus à la loi de séparation de
l'Église et de l'État suscitent des dif-
ficultés nombreuses dans le moment.

Quelques politiciens attribuent l'ac-
tion des députés au désir d'un certain
nombre d'entre eux de se concilier
les électeurs de leurs divisions, à la
veille des élections qui auront lieu
en avril. Ils comprennent qu'une par-
tie du pays est en effervescence à
propos de la question religieuse, et ils
ne veulent pas unir leur cause à cette
question. Ils pourraient répondre à ceux
qui les appellent anti-religieux, qu'ils
ont voté contre le gouvernement du
moment que celui-ci a dépassé la li-
mite de ses pouvoirs.

LA NOUVELLE AU VATICAN
Rome, 8.--Des dépêches ont été re-
çues au Vatican durant la nuit derni-
ère relatant tous les détails de la
crise ministérielle en France.

Le pape et Mgr Merry del Val por-
tent un grand intérêt à cette question.
Il est difficile de savoir maintenant
si le résultat de la crise sera une vic-
toire pour le Saint-Siège, ou l'inaugura-
tion d'une plus forte campagne anti-
religieuse en France.

NOTE SEMI-OFFICIELLE
Paris, 8.--Une note semi-officielle
publiée aujourd'hui dit : La crise mi-
nistérielle n'affecte pas la politique de
la France à la Conférence.

Cette note est visiblement un avis à
l'Allemagne de ne pas chercher à
prendre avantage de la situation.

La crise jetée du trouble dans la
situation et menace d'empêcher le ré-
glement qui aurait pu être effectué, si
elle ne s'était produite.

tant ne savent plus que devenir. A
l'époque où se produisirent les désas-
tres de la Martinique et de Saint-Vin-
cent, Sainte-Lucie en fut indemne.
Son volcan est encore tranquille, mais
on a remarqué que les secousses les
plus violentes que l'on ait ressenties
ces temps derniers ont coïncidé avec
les éruptions volcaniques qui se sont
produites en Colombie et le raz-de-
marée qui a dévasté Buena Ventura.

Cette coïncidence indique que le grou-
pe volcanique des Antilles est en com-
munication avec les volcans de l'A-
mérique du sud.

Les ondulations qui viennent du sud-
ouest, causent une sensation sembla-
ble à celle du mal de mer.

Le dernier grand tremblement de
terre s'était produit en 1893 ; cette
secousse avait été tellement forte que
l'Port-de-France, Martinique, en avait
été entièrement démolie. Trois ans
plus tard, ce fut Cap-Haïtien qui tom-
ba en ruines, à la suite d'un phéno-
mène de même genre. L'année sui-
vante, la secousse qui ébranla Pointe-
à-Pitre se fit sentir ici.

Depuis lors, il y a eu chaque jour
de nouvelles secousses, et les habi-

tant ne savent plus que devenir. A
l'époque où se produisirent les désas-
tres de la Martinique et de Saint-Vin-
cent, Sainte-Lucie en fut indemne.
Son volcan est encore tranquille, mais
on a remarqué que les secousses les
plus violentes que l'on ait ressenties
ces temps derniers ont coïncidé avec
les éruptions volcaniques qui se sont
produites en Colombie et le raz-de-
marée qui a dévasté Buena Ventura.

Cette coïncidence indique que le grou-
pe volcanique des Antilles est en com-
munication avec les volcans de l'A-
mérique du sud.

Les ondulations qui viennent du sud-
ouest, causent une sensation sembla-
ble à celle du mal de mer.

Le dernier grand tremblement de
terre s'était produit en 1893 ; cette
secousse avait été tellement forte que
l'Port-de-France, Martinique, en avait
été entièrement démolie. Trois ans
plus tard, ce fut Cap-Haïtien qui tom-
ba en ruines, à la suite d'un phéno-
mène de même genre. L'année sui-
vante, la secousse qui ébranla Pointe-
à-Pitre se fit sentir ici.

Depuis lors, il y a eu chaque jour
de nouvelles secousses, et les habi-

tant ne savent plus que devenir. A
l'époque où se produisirent les désas-
tres de la Martinique et de Saint-Vin-
cent, Sainte-Lucie en fut indemne.
Son volcan est encore tranquille, mais
on a remarqué que les secousses les
plus violentes que l'on ait ressenties
ces temps derniers ont coïncidé avec
les éruptions volcaniques qui se sont
produites en Colombie et le raz-de-
marée qui a dévasté Buena Ventura.

Cette coïncidence indique que le grou-
pe volcanique des Antilles est en com-
munication avec les volcans de l'A-
mérique du sud.

Les ondulations qui viennent du sud-
ouest, causent une sensation sembla-
ble à celle du mal de mer.

Le dernier grand tremblement de
terre s'était produit en 1893 ; cette
secousse avait été tellement forte que
l'Port-de-France, Martinique, en avait
été entièrement démolie. Trois ans
plus tard, ce fut Cap-Haïtien qui tom-
ba en ruines, à la suite d'un phéno-
mène de même genre. L'année sui-
vante, la secousse qui ébranla Pointe-
à-Pitre se fit sentir ici.

Depuis lors, il y a eu chaque jour
de nouvelles secousses, et les habi-

LA PROROGATION

Retardée par les amendements au bill de
de la ville de Montréal

Longue conférence entre les deux chambres.-- Les adieux
de M. Perrault au trésorier McCorkill

Québec, 8 mars 1906.

La législature n'a pas prorogé ce soir
tel qu'on l'espérait, faut d'entente
entre les deux chambres au sujet des
amendements apportés au bill de Mont-
réal.

Ce retard a permis à M. Maurice
Perrault, de faire de touchants adieux
au trésorier McCorkill, sous forme de
critiques de son administration finan-
cière.

LA SUBVENTION FEDERALE
A la séance de ce matin, le premier
ministre a proposé l'adoption des ré-
solutions insistant de nouveau après
le remaniement du subsidie aux pro-
vinces. L'hon. M. Gouin s'est dé-
claré confiant d'obtenir justice.

M. TELLIER a appuyé les résolu-
tions assurant le premier ministre que
sur cette question, le parti conserva-
teur était d'autant plus heureux de se
joindre au gouvernement, que le re-
maniement des subsidies avait toujours
été sa politique, rappelant les démar-
ches des gouvernements Mousseau,
Ross et Flynn.

SEANCE DU SOIR
A huit heures, la chambre est rem-
plie de spectateurs.

Le Conseil législatif fait dire à
l'Assemblée qu'il persiste dans ses
amendements.

Alors, il est décidé d'avoir une con-
férence. L'hon. M. Gouin et MM. Tel-
lier, Dupuis, Lacombe, Charest, Roy,
(St-Jean), Bergeron et Langlois sont
nommés pour représenter la chambre.

Le Conseil est représenté par MM. Al-
lard, Gilman, Pérodeau, Lanctôt, Cha-
pais et Rolland.

Durant l'échange de ces procédures
la chambre en veine de s'amuser, fait
chanter le père Chérier. Godfroi
Langlois, puis entonne en choeur "O
Canada".

La conférence se réunit à 9.30 hrs
dans la salle du comité des bills pri-
vés du conseil législatif sous la prési-
dence de l'hon. M. Gouin.

Après une longue discussion la
conférence se déclare prête à consentir au
retrait des clauses 42 et 43, mais ne
peut s'entendre sur la clause 14.

Rapport est fait aux deux cham-
bres des conclusions de la confé-
rence et la délégalation de Montréal re-
fusant de consentir à cet arrangement
il est pratiquement décidé de laisser
tomber le bill.

Et la séance fut levée.

LE REMBOURSEMENT DU PA-
CIFIQUE
Sur motion pour production des do-
cuments concernant le remboursement
du Pacifique, à la province, M. Per-
rault fait une revue sévère du sys-
tème financier de la province et re-
garde que le trésorier persiste à sui-
vre un système aussi erroné.

Le député de Chambly affirme que
la province a droit au remboursement
des intérêts déduits sans auto-
risation de la législature, intérêts qui
représentent \$500,000 et qu'un syndicat
est prêt à acheter si la province ne
veut pas les faire valoir elle-même.

Un message du Conseil législatif
annonce en ce moment que le Conseil
a passé le bill amendement la charte de
Montréal avec amendements. Ces
amendements retranchent le pouvoir
de taxer le revenu des compagnies et
obligent la ville à ne plus permettre

pour des églises des environs de Qué-
bec. Aussi est-il pas besoin de dire
qu'une visite dans ses vastes ateliers
de la rue Provost est loin d'être dé-
pourvu d'intérêt pour les amateurs
d'œuvres artistiques. Ceux-ci pour-
ront y admirer, entre autres, le
"Sceau de la Province", destiné au
palais de justice de Sherbrooke. C'est
assurément l'une des plus belles pié-
ces de sculpture qui aient été exécutées
à Québec. Cette commande a été
confiée à M. Gauvin par le gouver-
nement provincial.

Comme l'on peut en juger, M. P.
Gauvin est aujourd'hui à la tête
de l'une des industries les plus im-
portantes de notre ville, au point de
vue surtout de la valeur artistique.
Son atelier est pourvu de machines
des plus récentes inventions et une
vingtaine d'habiles ouvriers y sont
employés ; dans ces conditions, le
cercle de ses affaires ne peut certai-
nement que s'agrandir.

Nous nous réjouissons d'autant plus
de ses succès que M. Gauvin est un
"self-made man" dans toute l'ac-
ception de ces mots, car lorsqu'il a
commencé, il n'avait pour tout capi-
tal que de solides aptitudes, une cou-
rageuse ardeur au travail et beau-
coup de foi en l'avenir.

Tweeds pour Jupes et Costumes
Valant 65 cts pour 48 cts, valant 85
cents pour 50 cts, valant \$1.00 pour
75 cts, valant \$1.40 et \$1.50 pour
98 cts, valant \$2.25 à 3.00 pour \$1.25
ces derniers ne contiennent qu'une jupe
dans chaque patron. Voyez les avant
d'acheter.

SYNDICAT DE QUEBEC,
W. J. GUILLOT, gérant.

Tabac Champlain a tuer
et chiquer, 5 cts le gros paquet

NOS INDUSTRIES
Antels et travaux de sculpture pour
l'église de Granby

Nous avons annoncé déjà que la
population catholique de Granby fait
actuellement construire un temple qui
sera l'un des plus beaux du district
de Sherbrooke et fera honneur à cet-
te jolie petite ville qui marche à
grands pas dans la voie du progrès.

Ce que l'on ne sait peut-être pas,
c'est que la partie artistique de ce
bel édifice a été confiée à un entre-
preneur québécois et est exécutée en
notre ville.

M. F. P. Gauvin termine en ce mo-
ment la confection des huit magnifi-
ques antels qui orneront l'église de
Granby ; l'un de ces antels a été ex-
pédié cette semaine à destination, et
les autres devront être terminés d'ici
au mois de mai. Outre ces importants
travaux, M. Gauvin a aussi été chargé
de l'exécution d'un vestiaire et d'un
autel pour la sacristie qui, à en ju-
ger par les plans que nous avons vu se-
ront en harmonie avec la splendeur
de ce monument.

M. St-Jean, architecte de Montréal,
qui est l'auteur des plans de cette
nouvelle église, était à Québec, cette
semaine, et il s'est rendu à l'atelier
de M. Gauvin, afin d'examiner les tra-
vaux. M. St-Jean a été parfaitement
satisfait et a félicité l'entrepreneur
de la fidèle exécution de ses plans.

M. Gauvin a déjà d'ailleurs à son
crédit un nombre relativement consi-
dérable de belles œuvres de sculptu-
re dispersées un peu partout dans la
province de Québec et ailleurs.

A part ces importants travaux pour
l'église de Granby, M. Gauvin tra-
vaille en ce moment à l'exécution de
plusieurs autres œuvres de sculpture

RECIT D'UN TEMOIN OCULAIRE

Du désastreux cyclone de Tahiti

127 maisons complètement démolies ; 390 plus ou moins abi-
mées.--Il n'y a eu que deux pertes de vie

New-York, 8.--Un résident français
de Tahiti, dans une lettre datée du
18 février, donne des détails très in-
téressants sur le terrible cyclone qui
vient de dévaster les îles de la So-
cété.

Cette lettre constitue certainement
le premier récit qui soit arrivé à
New-York, envoyé par un témoin ocu-
laire.

Papeete, 18 février 1906.

"Nous venons d'avoir un cyclone
dans la nuit du 7 au 8 février et cette
fois en plein sur Tahiti où j'avais le
plaisir de me trouver ; toutefois je
commence par vous dire que person-
nellement je n'ai pas été atteint, mais
quel désastre ! que de misères ! Voici
les faits :

"Dans la journée du mercredi 7, la
pluie tombait en abondance, le temps
avait une teinte pas ordinaire, le bar-
omètre baissait depuis le matin--il
est descendu à 724 mm., ce qui ne s'é-
tait jamais vu ici. Bref, à 8 heures et
demi du soir, la mer qui montait tou-
jours commençait à déferler sur les
 quais et balayait tout sur son passa-
ge. Les maisons s'effondraient et les
débriés étaient emportés au loin ; les
habitants avaient juste le temps de
s'enfuir avec ce qu'ils avaient sur le
dos. L'arsenal, la douane, les contri-
butions, la poste, la direction du port,
la police, tout a été démolit et ne for-
me plus qu'un monceau de ruines.

"Les magasins, qui se trouvaient
presque tous sur les quais, s'effon-
draient ou étaient défoncés, et les
marchandises complètement perdues.
La famille française Brunschwig est
complètement ruinée ; matériel, mobi-
lier, tout y a passé. La mer n'a
cessé de monter que vers 8 heures lu-
min ; si vous aviez vu quel ta-
bleau, quand le jour s'est levé ! Des
quartiers tout entiers avaient disparu ;
on en voyait même plus traces. Ni
routes, ni maisons, rien que des
ruines.

"Dans le milieu des rues on trou-
vait des maisons tout entières défon-
cées et enchevêtrées les unes dans les
autres, à 500 mètres de leur ancien
emplacement. La mer est venue à 100

mètres de chez moi ; si elle avait
continué à monter un quart d'heure de
plus, ça y était.

"Vers 8 heures du matin, le vent
s'est mis à souffler avec furie, em-
portant et brisant tout sur son pas-
sage ; les arbres volaient, comme des
plumes. C'est à ce moment qu'il y a
eu lieu la vraie panique. Que faire, n
effet ? On ne pouvait rester dans les
maisons qui risquaient de s'effon-
drer, et on n'osait sortir, car on ris-
quait d'être tués par les arbres ou
autres projectiles. Enfin, vers midi, le
vent s'apaisa et nous dûmes hâter de
danger. Heureusement que le vent est
venu de la montagne, s'il était venu
de la mer, tout Papeete y passait.

"Au total, 127 maisons complète-
ment détruites ; 390 plus ou moins abi-
mées ; un grand nombre de familles
sans abri et sans pain, logées dans
les casernes, écoles, etc., et nourries
par les soins de l'administration. Un
de mes amis intimes, depuis long-
temps sous-chef de l'imprimerie du
gouvernement, sur le point de pren-
dre sa retraite, après 23 ans de servi-
ce, et avec une bonne petite aisance,
s'est trouvé en quelques heures com-
plètement ruiné, ayant eu juste le
temps de se sauver, lui et les siens,
avec ce qu'ils avaient sur le dos, et
il a une femme et sept enfants. Et
combien sont maintenant comme lui !

"Toutefois il n'y a eu que deux
morts à déplorer : un pauvre jeune
homme, Français, gardien du lazaret
sur un petit flot dans la rade même,
à 10 minutes du quai. Ce malheureux
faisait des signaux désespérés depuis
8 heures du soir pour que l'on vint à
son secours, il y a eu plusieurs tenta-
tives, mais sans succès. A 5 heu-
res du matin, il était emporté. Quelle
agonie ! On a retrouvé son corps deux
jours après, enfoncé à moitié dans le
sable. L'autre mort est un Chinois,
dit le magasin s'est effondré ; le
malheureux est resté sous les débris.
Et maintenant que s'est-il passé dans
les archipels ? On n'a encore aucune
nouvelle. Le navire de guerre sta-
tionnaire est parti aussitôt porter les
premiers secours en cas de besoin."

CASTORIA
Pour Bébes et Enfants.
La Sorte Que Vous Avez Toujours Achetée

Porte la
Signature de *Chas. H. Fletcher*

Succession de feu Pierre Emond

ENTREPOT
POUR MEUBLES PIANOS, ETC

Les soussignés désirent informer le public qu'ils
trouvent à notre local un bon entrepôt pour
Meubles, Pianos, Voitures, etc.
Aussi à vendre à sacrifice la balance du fonds
de banqueroute L. P. Ferland.
Les plus hauts prix pour les vieux meubles puis
en cash. Ecran régulier.
Eneans aux résidences privées. Charges mo-
dérées.
J. L. A. DEMERS & CIE,
Encanteurs et marchands de meubles,
53 Halle Champlain.
Tél. 1522.
3 mars-7

GRANDE VENTE
MERCREDI, LE 18 AVRIL 1906

Nous vendrons, mercredi le 18
avril 1906, au No 122 rue Ste-
Marguerite, Québec, à l'enchère
ou a vente privée, pour la saison
de monte de 1906 des Etalons
des races suivantes :

Thoroughbred (Pur sangs
Anglais) -- Standardbred (Trot-
teurs Américains) Clydesdales,
et Anglo-Normands.

Tous ces chevaux ont leur gé-
néalogie et varient de poids
entre 1100 et 1400 livres.

Les Sociétés d'Agriculture et
les Syndicats d'Elevage ou ama-
teurs voudront bien pour plus
amples informations s'adresser,

Dr JOHN D. DUCHENE,
Médecin Vétérinaire,
58 rue du Pont, Québec.

AUDITORIUM

LUNDI et MARDI, 12-13 MARS

MATINEE A BON MARCHE MARDI

Le plus grand succès de comédie semi-musicale
obtenue à Londres et Paris, avec ALICE JOHNSON

THE MARRIAGE OF KITTY

CHAQUE CHANSON EST UN SUCCES

Sous la Direction de M. Jules Murry

PRIX : Soirs : 15c, 25c, 33c, 50c, 75c et \$1.00
Matinee de Mardi : 15c, 25c et 50c

Les Billets seront en vente demain matin à 9 hrs.

L'ÉVÉNEMENT
JOURNAL POPULAIRE

Posé, imprimé et publié par la Compagnie de L'ÉVÉNEMENT, incorporée par lettres patentes, d'après la Fabrique, Québec.

ABONNEMENT: Un an \$3.00, six mois \$1.50. Abonnement à l'édition hebdomadaire, publiée le jeudi: Un an \$1.00. Une seule remise de 50% sur l'abonnement si l'abonnement est payé d'avance, et si le paiement est en espèces. Les abonnements sont pris en compte à partir du 1^{er} du mois. Les abonnements sont pris en compte à partir du 1^{er} du mois. Les abonnements sont pris en compte à partir du 1^{er} du mois.

L'ÉVÉNEMENT, L. P. 69, Québec.

Téléphone 890

QUÉBEC, 9 MARS 1906

CHOSSES
ET AUTRES

Un professeur distingué s'étant avisé un jour, de soulever la "nationalisation" de la littérature canadienne, nombre de personnes croient, depuis, que la meilleure formation littéraire pour nos jeunes étudiants consiste dans l'étude et l'imitation de nos écrivains. "L'Enseignement primaire" paraît de cet avis, et en cela, il est suivi de certains gens qui enseignent même dans nos grandes institutions. M. Magnan cite, à tout moment, dans son journal, des passages de discours ou de livres ayant des Canadiens pour auteurs, qu'il donne comme des modèles aux maîtres et maîtresses.

C'est bien un mauvais service à leur rendre, et c'est mal comprendre ce qu'on doit entendre par la nationalisation de la littérature canadienne. Si vous voulez juger du goût, lisez cette diatribe que vient de donner une professeure à des élèves de 10 à 14 ans dans un couvent. C'est du journal qu'il est tiré.

"Un ciel sans couleur et sans chaleur jetait sur la terre dénuée des torrents de mélancolie, et l'innondait de reflets ternes et mats comme l'atmosphère d'un astre mourant. Seuls, dans les bois dépouillés, les sapins et les épinettes dressaient leurs silhouettes raides et dotes comme des fleches que le sol eût lancées vers la nue; seuls ils donnaient à la forêt ce qui lui restait d'ombre, et cette ombre était silencieuse et noire comme la nuit sur les tombeaux.

Les précipices, d'où parfois, quand les orages s'y engouffrent, s'élevaient comme des soupirs arrachés à la terre, étaient étouffés sous l'épais entassement des feuilles mortes que le vent d'automne leur avait jetées par tourbillons. Les lacs arrondis et creusés au pied des montagnes, semblaient comme de grands réservoirs, pleins de larmes de la nature agonisante; les petites rivières, ça et là, tiraient péniblement leurs eaux déjà pesantes et engourdies; partout le silence, une atmosphère regorgeant de tristesse, une sorte de saisissement de la nature entière dans lequel toute vie s'était arrêtée soudain et le crépuscule épais, donnait à tous les objets des formes de spectres et de fantômes qui brûlaient épouvantés devant le souffle brûlant de la locomotive."

savoir les étudiants. Le vers de Chénier, pour nous, résume toute nationalisation en fait de littérature: Sur des pensées "nouvelles, faisons [des vers antiques]."

Ces pensées nouvelles, c'est chez nous qu'il faut les trouver, en général, mais l'art d'écrire, lui, ne s'apprend qu'à l'école des maîtres et il s'écoulera encore bien du temps avant que notre sol en produise.

ST-C.

QUARTIER ST-PIERRE

Contestation de l'élection

M. Jules Patry, à la demande de l'ancien échevin Samson, a présenté, hier, une requête à l'hon. juge en chef Routhier, demandant la contestation de l'élection de l'échevin L. A. Taschereau. Elle fut accordée.

M. Samson alléguant que de la bois-

son, de l'argent et aussi des promesses

de positions, etc ont été donnés pour

l'élection à ce quartier de l'échevin

actuel.

Un incendiaire condamné

Joliette, 8.—Le nommé Philéas Gagné a été tenu criminellement responsable de l'incendie de la grange de M. Denis Aumont, de St-Alexis de Montcalm, et a été condamné par le magistrat Lacroix à sept ans de pénitencier. Gagné a été transféré lundi au pénitencier de St-Vincent de Paul.

Mort d'un centenaire

St-Michel de Richelieu, 8.—Notre paroisse a perdu samedi dernier, son plus vieux habitant, M. Pierre Labord, décédé à l'âge de 100 ans, et dont les funérailles ont eu lieu hier.

Mort subite d'un avocat

Sherbrooke, 8.—M. H. B. Brown, C. R., avocat de la Cité, de la Banque des Cantons de l'Est et de plusieurs corporations de nos cantons, est décédé subitement vers neuf heures ce matin en son domicile.

Il a succombé à une maladie de coeur.

Il était âgé de 61 ans. C'était un

personnage des mieux connus de nos

cantons.

LA MARINE FRANÇAISE

Paris, 8.—Pendant la discussion du budget de la marine, qui a eu lieu hier, à la chambre des députés, M. Thomson, ministre de la marine, a dit: "Quoique la composition de nos escadres ne soit pas parfaite, notre armement est supérieur à celui de l'Allemagne. Nous avons 190 canons de gros calibre, 200 de calibre moyen et 780 petits canons de plus que l'Allemagne. Deux nouveaux cuirassés seront prêts l'année prochaine, quatre l'année suivante, ainsi qu'un certain nombre de croiseurs, de torpilleurs et de bateaux sous-marins. Les nouveaux cuirassés de l'Allemagne seront de 18,000 tonnes et ses croiseurs de 15,000. Voilà la situation à laquelle nous devons faire face."

Son armement est supérieur à celui

de l'Allemagne.

Paris, 8.—Pendant la discussion du

budget de la marine, qui a eu lieu hier,

à la chambre des députés, M. Thom-

son, ministre de la marine, a dit: "Quo-

ique la composition de nos escadres ne

soit pas parfaite, notre armement est

supérieur à celui de l'Allemagne. Nous

avons 190 canons de gros calibre, 200

de calibre moyen et 780 petits canons

de plus que l'Allemagne. Deux nouveaux

cuirassés seront prêts l'année prochaine,

quatre l'année suivante, ainsi qu'un cer-

tain nombre de croiseurs, de torpilleurs

et de bateaux sous-marins. Les nouveaux

cuirassés de l'Allemagne seront de

18,000 tonnes et ses croiseurs de

15,000. Voilà la situation à laquelle

nous devons faire face."

INTERESSANTES STATISTIQUES

Les morts subites dans ce district.

Rapport du coroner

Le Dr G. W. Jolicoeur, coroner de ce district, vient d'envoyer au Procureur-général son rapport annuel et officiel pour 1905. Durant l'année écoulée, il y a eu à enregistrer 221 morts subites et sur ce nombre, il a tenu 153 inconnus.

Sur les 221 personnes mortes subite-

ment, 55 étaient des hommes mariés;

42 femmes mariées; 63 garçons et 22

filles; 9 morts nés. De ce nombre, il

y avait 190 catholiques, 24 protestants

et 4 sans religion. De ce nombre on

compte 106 canadiens-français; 19

irlandais; 19 anglais; 4 américains;

2 allemands; 2 allemands; 1 italien;

1 irlandais; 1 nègre, 4 de races in-

connues.

Le plupart de ces gens morts subite-

ment avaient de 50 à 70 ans. Cause

de leur mort: syncope de coeur, 46;

congestion de poitrine, 111; noyées,

34; maladie de coeur, 12; asphyxies,

10; apoplexie, 10; fracture de la

colonne vertébrale, 9; indigestion, 7;

tués par les chars, 7; débilité gé-

nérale, 6; fracture du crâne, 6; brû-

lures, 4; empoisonnés, 4; résultat d'ac-

cidents, 4; épilepsie, 1; hémorrhagie,

2. Un meurtre fut commis sur la

cité.

En terminant son rapport, le coroner

Jolicoeur attire l'attention des auto-

rités sur la nécessité qu'il y a d'avoir

une nouvelle morgue en cette ville.

Une chevelure luxueuse

C'est une couronne de gloire, aussi

bien qu'une marque de beauté

Il a été dit, avec beaucoup de vé-

rité, que l'auréole de notre race était

ses magnifiques chevelures.

Dans les temps anciens, l'enseigne-

ment primaire, les modèles de littéra-

ture française ne sont pas encore

nés chez nous. Ils résident en terre

française. C'est là qu'il faut aller les

chercher, comme du reste on a tou-

jours fait. Ce sont eux qu'il faut

imiter, si nous voulons

conserver le génie de notre

langue. Même en France, il y a

un choix à faire. Ce sont les clas-

siques surtout, les auteurs du XVII

siècle qu'il convient d'étudier davan-

tage. A la rigueur dans nos collèges

et nos convents, ils suffiraient à eux

seuls pour la formation générale ou

rudimentaire. Seulement il faudrait

LA PERSECUTION
RELIGIEUSE
EN FRANCE

Une nouvelle protestation du Saint-Siège.—L'inventaire de la cathédrale de Troyes.—Les poursuites

Paris, 8.—Le journal la "Croix", a reçu de son correspondant de Rome le texte de la nouvelle allocution prononcée par Pie X, au sujet de la loi de la séparation, dans le consistoire où il a annoncé la nomination des nouveaux évêques français.

Voici le résumé de la "Croix", qui semble reproduire presque littéralement l'allocution du pape aux cardinaux:

"Parce que nous devons remplir un acte très grave de notre ministère apostolique, nous vous avons aujourd'hui convoqués. Nombreux sont les amertumes et les injustices infligées quotidiennement à l'Eglise et à nous, qui malgré notre indignité la gouvernons comme vicaires de Jésus-Christ. Mais nous rappelant la parole du Christ et ses promesses, nous tâchons de supporter avec douceur ces adversités."

"Une injure récemment faite est toutefois si grave que nous ne pouvons la taire et que si nous la voulions, nous ne pourrions la taire sans manquer à notre devoir: nous parlons de cette loi pleine d'injustice, forgée par la partie du catholicisme, promulguée en France en vue de la séparation de l'Etat avec l'Eglise."

"Notre récente encyclique a montré déjà combien elle est funeste, mais pour ne négliger en aucun point notre devoir apostolique, nous voulons répéter et confirmer nos pensées en votre présence auguste."

Le pape résume alors la récente encyclique. Il répète que le concordat si solennel et si légitime rompu sans observer aucun droit de civilité, sans aucune des modalités en usage d'après le droit des gens et parmi les peuples civilisés. On a rompu une convention par l'arbitraire d'une seule partie violant la loi jurée. Il répète que la loi est opposée à la constitution de l'Eglise, à la liberté, au droit de propriété."

UNE MANIFESTATION RELIGIEUSE A TROYES

L'inventaire de la cathédrale de Troyes devait avoir lieu à deux heures de l'après-midi. L'évêque, Mgr de Pelletier, mit en tête, croisé en main, entouré du chapitre, du clergé, des élèves du grand séminaire et d'une foule qu'on peut évaluer à 1,200 personnes, reçut en personne l'agent des domaines, lui lut une vigoureuse protestation se terminant ainsi: "Je défendrais jusqu'à la dernière goutte de mon sang les droits imprescriptibles de mon église. Monsieur l'agent, on ne passe pas, et vous viendrez inventurer l'église quand je serai en prison."

La cour de Lyon a rendu son arrêt

dans l'appel formé par le comte de

Fontenay, habitant Autun, condamné

le 7 février par le tribunal de cette

ville à huit jours de prison et à 200

francs d'amende pour avoir dit à un

capitaine de gendarmerie chargé du

service d'ordre à l'église St-Jean, à

Autun: "Je vous plains de faire une

si sale besogne."

La cour a réformé le jugement en ce

qui concerne la prison, mais a mainte-

nu l'amende, et condamné l'appelant

aux dépens.

Standard Oil Coy, et l'un des syndicats

de la Mutual Life.

Hagerman, le président de la Mutual

Life Reserve.

Le sénateur fédéral Chauncey M. De-

pew, directeur de l'Equitable, a dit:

Ainsi que les présidents de plu-

sieurs autres banques et compagnies

de garanties alliées au "système"

des assurances, sans compter plusieurs

autres syndicats et directeurs de la

New-York Life, de la Mutual Life et

de l'Equitable.

Beaucoup de ces gens personnages

ne doivent pas dominer paisiblement.

Le jour de la rétribution semble être

arrivé pour quelques-uns d'entre eux,

sinon tous.

New-York, 8.—Le grand jury a de-

mandé des instructions au magistrat

O'Sullivan qui préside la cour des

sessions générales, au sujet des accu-

sations portées par le district-atto-

roney Jerome contre les officiers et les

directeurs de grandes corporations qui

auraient fait des contributions illé-

gales en argent aux fonds électoraux.

Le jury désire savoir si de pareils

actes ne constituent pas des larcins

aux yeux de la justice.

Il va sans dire que plusieurs mil-

lionnaires sont aujourd'hui sur des

épinés, et pour rendre leur position

encore plus pénible, on rapporte qu'An-

drew Hamilton est revenu d'Europe

hélit et qu'il a menacé de faire des

révélations sensationnelles qui brise-

raient la réputation d'hommes très ri-

ches et très en vue dans le monde des

assurances et de la politique.

Le juge O'Sullivan a conseillé au

grand jury d'entreprendre cette en-

quête et d'aller au fond de l'affaire.

On dit que des maisons de banque

et des institutions financières dites

compagnies de garantie sont com-

prises dans les "corporations" qui

doivent comparaître devant le grand

jury pour rendre compte de leur

conduite.

Au nombre des grands financiers

qui pourraient être amenés à s'expli-

quer devant le grand jury sont:

Richard A. McCurdy, ancien prési-

dent de la compagnie d'assurance

Mutual Life, actuellement en route

pour l'Europe.

Robert H. McCurdy, le fils du pré-

sident, ancien directeur de la Mu-

tual.

Andrew Hamilton, l'avocat des trois

grandes compagnies.

James Hazen Hyde, ancien vice-pré-

sident de l'Equitable, actuellement à

Paris.

George W. Perkins, ancien premier

vice-président de la New-York Life

et l'un des associés de J. P. Morgan.

J. A. Alexander, ancien président

de l'Equitable.

Dr Thibault, le gendre de Richard

A. McCurdy et ancien agent général

de la Mutual Life.

James Stillman, le président de la

City National Bank, le nid à argent de

la Standard Oil.

E. H. Harriman, le président du

réseau des chemins de fer transcon-

tinental et un ancien directeur de

l'Equitable.

Jacob H. Schiff, un directeur de l'E-

quitable et membre de la maison

Kuhn Loeb et Cie.

Henry H. Rogers, le chef de la

tabac Champlain a tumer

et chiquer, 5 cts le paquet

Standard Oil Coy, et l'un des syndicats

de la Mutual Life.

Hagerman, le président de la Mutual

Life Reserve.

Le sénateur fédéral Chauncey M. De-

pew, directeur de l'Equitable, a dit:

Ainsi que les présidents de plu-

sieurs autres banques et compagnies

de garanties alliées au "système"

des assurances, sans compter plusieurs

autres syndicats et directeurs de la

New-York Life, de la Mutual Life et

de l'Equitable.

Beaucoup de ces gens personnages

ne doivent pas dominer paisiblement.

Le jour de la rétribution semble être

arrivé pour quelques-uns d'entre eux,

sinon tous.

New-York, 8.—Le grand jury a de-

mandé des instructions au magistrat

O'Sullivan qui préside la cour des

sessions générales, au sujet des accu-

sations portées par le district-atto-

roney Jerome contre les officiers et les

directeurs de grandes corporations qui

auraient fait des contributions illé-

gales en argent aux fonds électoraux.

Le jury désire savoir si de pareils

actes ne constituent pas des larcins

aux yeux de la justice.

Il va sans dire que plusieurs mil-

lionnaires sont aujourd'hui sur des

épinés, et pour rendre leur position

encore plus pénible, on rapporte qu'An-

drew Hamilton est revenu d'Europe

hélit et qu'il a menacé de faire des

révélations sensationnelles qui brise-

raient la réputation d'hommes très ri-

ches et très en vue dans le monde des

assurances et de la politique.

Le juge O'Sullivan a conseillé au

grand jury d'entreprendre cette en-

quête et d'aller au fond de l'affaire.

On dit que des maisons de banque

et des institutions financières dites

compagnies de garantie sont com-

prises dans les "corporations" qui

doivent comparaître devant le grand

jury pour rendre compte de leur

conduite.

Au

Subventions aux chemins de fer

Entre minuit et une heure, hier matin, la chambre a voté à la hâte les résolutions suivantes accordant des subsides aux chemins de fer.

CHEMIN DE FER DE LA BAIE DES CHALEURS

(a) A la compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental, pour l'aider à construire 50 milles de son chemin, à partir d'un point à ou près du Bassin de Gaspé, allant dans la direction de Causapscal, sur le chemin de fer Intercolonial, en passant à travers l'intérieur de la péninsule de Gaspé, une subvention de 4,000 acres de terres par mille, non convertibles en argent, au lieu de la subvention accordée par la loi 4 Edouard VII, chapitre 2, section 1, paragraphe a ;

MATANE ET GASPÉ

(b) A la compagnie du chemin de fer de Matane et Gaspé, une subvention de 4,000 acres de terre par mille, non convertibles en argent, pour l'aider à construire 30 milles de son chemin, depuis un point à ou près de l'Octave de Méti, sur le chemin de fer Intercolonial, jusqu'à Matane, au lieu de la subvention accordée par la loi 4 Edouard VII, chapitre 2, section 1, paragraphe b ;

CIE QUEBEC ET LAC ST-JEAN

(c) A la compagnie du chemin de fer Québec et Lac St-Jean, une subvention de 3,000 acres de terre par mille, non convertibles en argent, pour l'aider à construire 2 milles de chemin de fer sur l'embranchement de La Tuque, à partir du 38e mille jusqu'à La Tuque, sur la rivière St-Maurice ;

(d) A la même compagnie pour l'aider à construire un mille de voie ferrée, allant de Roberval jusqu'au quai du gouvernement, au Lac St-Jean, une subvention de 4,000 acres de terre, non convertibles en argent, au lieu de la subvention accordée par la loi 4 Edouard VII, chapitre 2, section 1, paragraphe c ;

(e) A la même compagnie pour l'aider à compléter 3.8 milles de sa ligne de Valcartier à Ste-Catherine, une subvention de 3,000 acres de terre par mille, non convertibles en argent ;

(f) A la même compagnie, une subvention de 3,000 acres de terre par mille, non convertibles en argent, pour l'aider dans la construction de 12 milles de voie ferrée, pour le prolongement de l'embranchement de Valcartier, mentionné au paragraphe (f), jusqu'au canton de Gossford, y compris un embranchement de 3 1/2 milles à un point sur la rivière aux Pins, dans la paroisse de St-Gabriel ouest ;

(g) A la même compagnie, une subvention de 3,000 acres de terre par mille, non convertibles en argent, pour l'aider dans la construction de 12 milles de voie ferrée, pour le prolongement de l'embranchement de Valcartier, mentionné au paragraphe (f), jusqu'au canton de Gossford, y compris un embranchement de 3 1/2 milles à un point sur la rivière aux Pins, dans la paroisse de St-Gabriel ouest ;

DE ST-FRANÇOIS A ST-GEORGE

(h) A la compagnie du chemin de fer Québec Central, une subvention de 4,000 acres de terre par mille, non convertibles en argent, pour l'aider à construire 60 milles de son chemin depuis Joliette allant dans la direction du lac Manuan, une subvention de 4,000 acres de terre par mille, non convertibles en argent, au lieu de la subvention accordée par la loi 4 Edouard VII, chapitre 2, section 1, paragraphe (e), et à condition que le chemin soit construit et complété dans le délai de deux ans, à partir de l'entrée en vigueur de la loi à être basée sur les présentes résolutions ;

DE JOLIETTE

(i) A la compagnie dite : "The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Coy", pour l'aider à construire 60 milles de son chemin depuis Joliette allant dans la direction du lac Manuan, une subvention de 4,000 acres de terre par mille, non convertibles en argent, au lieu de la subvention accordée par la loi 4 Edouard VII, chapitre 2, section 1, paragraphe (e), et à condition que le chemin soit construit et complété dans le délai de deux ans, à partir de l'entrée en vigueur de la loi à être basée sur les présentes résolutions ;

(j) A la compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie James, pour une ligne de chemin de fer de 50 milles, à partir du terminus actuel de la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique, à Gordon Creek, jusqu'à Ville-Marie, une subvention de 4,000 acres de terre par mille, non convertibles en argent, au lieu de la subvention accordée par la loi 4 Edouard VII, chapitre 2, section 1, paragraphe (e), et à condition que le chemin soit construit et complété dans le délai de deux ans, à partir de l'entrée en vigueur de la loi à être basée sur les présentes résolutions ;

(k) A la compagnie du chemin de fer Pontiac et Interprovincial, pour l'aider à construire une voie ferrée de 20 milles, de la station de Waltham jusqu'à Ferguson's Point, dans le

comté de Pontiac, une subvention de 4,000 acres de terre par mille non convertibles en argent, au lieu de la subvention accordée par la loi 4 Edouard VII, chapitre 2, section 1, paragraphe (h) ;

(l) A la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord, pour l'aider à prolonger la construction de 32 milles, de chemin de fer, depuis Nottville, jusqu'au Rapid de l'Orignal, une subvention de 3,000 acres de terre par mille, non convertibles en argent ;

DE TROIS-RIVIERES JUSQU'AU TRANSCONTINENTAL

(m) A la compagnie dite : "The St-Maurice Valley Railway Company", une subvention de 2,000 acres de terre par mille, non convertibles en argent, pour l'aider à construire 30 milles de chemin de fer, partant d'un endroit dans la cité de Trois-Rivières et allant dans une direction nord-ouest, sur la rive ouest de la rivière St-Maurice, jusqu'à un endroit entre Grey's Falls et la Pointe Chevalier ; de là passant à la rive est de la rivière St-Maurice, et allant dans une direction septentrionale jusqu'à un endroit où, traversant la rivière St-Maurice, la ligne pénètre dans la ville de Shawinigan Falls ; de là traversant la ville de Shawinigan Falls et suivant la vallée de la rivière St-Maurice dans la direction nord et du nord-est jusqu'à un endroit situé en ou près la ville de Grand-Mère et de là, dans une direction nord et nord-ouest jusqu'à un point de jonction sur le National Transcontinental ;

DU PONT DE QUEBEC A LA JONCTION GARNEAU

(n) A la compagnie du chemin de fer Grand Nord du Canada, une subvention de 2,000 acres de terre par mille, non convertibles en argent, pour l'aider à construire 85 milles de chemin de fer, depuis un point à ou près de la cité de Québec jusqu'à un point de jonction sur le chemin de fer Grand Nord à ou près de la jonction Garneau ou Grand-Mère ;

LA CIE DE LOTBINIERE ET MEGANTIC

(o) A la compagnie du chemin de fer Lotbinière & Mégantic, une subvention de 2,000 acres de terre par mille, non convertibles en argent, pour l'aider à construire 30 milles de chemin de fer depuis L'Ange-Rouge, comté de Wolfe, jusqu'au pont du Saint-Laurent, à ou près de Québec ;

DANS LE LAC ST-JEAN ET SAGUENAY

(p) A une compagnie de chemin de fer pour l'aider à construire 10 milles de chemin de fer à partir d'un point dans le village de Hébertville, comté de Lac St-Jean, dans la direction de St-Joseph d'Alma, une subvention de 4,000 acres de terre par mille, non convertibles en argent, au lieu de la subvention accordée par la loi 4 Edouard VII, chapitre 2, section 1, paragraphe (j) ;

(q) A une compagnie de chemin de fer pour l'aider à construire 30 milles de chemin de fer, de Roberval allant à l'ouest dans la direction de la Baie James, une subvention de 4,000 acres de terre par mille, non convertibles en argent, au lieu de la subvention accordée par la loi 4 Edouard VII, chapitre 2, section 1, paragraphe (k) ;

(r) A une compagnie de chemin de fer, pour l'aider à construire 20 milles de chemin de fer allant de Jonquières dans la direction de la Baie des Haies, une subvention de 4,000 acres de terre par mille, non convertibles en argent, au lieu de la subvention accordée par la loi 4 Edouard VII, chapitre 2, section 1, paragraphe (l) ;

DANS LE NORD DE MONTREAL

(s) A la compagnie du chemin de fer Grand Nord du Canada, une subvention de 2,000 acres de terre par mille, non convertibles en argent, pour l'aider dans la construction de 18 milles de chemin de fer, depuis St-Sauveur jusqu'à St-Jérôme dans le comté de Terrebonne ;

(t) A la compagnie du chemin de fer de la Montagne d'Orford, une subvention de 2,000 acres de terre par mille, non convertibles en argent pour l'aider dans la construction de 5 milles de voie ferrée, depuis Eastman, dans le canton de Stukely, comté de Shoford, jusqu'au lac Bonallie, dans le canton d'Orford, comté de Sherbrooke ;

(u) A la compagnie du chemin de fer de la Montagne d'Orford, comme aide à la construction de 10.8 milles de sa ligne depuis Kingsbury, allant dans la direction de Windsor Mills, une subvention de \$4,000 par mille, mais n'exécédant pas en totalité \$43,375.50. Cette subvention devant lui tenir lieu de la balance non perçue de celles qui lui ont été accordées par les lois 52 Victoria, chapitre 86, section 3, 54 Victoria, chapitre 88, section 1, paragraphe (cc), 62 Victoria, chapitre 4, section 4, 2 Edouard VII, chapitre 2, section 2, et 4 Edouard VII, chapitre 2, section 9. Paiement sera fait à la compagnie de cette subvention par section de 10 milles de chemin de fer complétée à la satisfaction de l'ingénieur des chemins de fer du département des Travaux Publics et du travail.

RESOLU. 2—Que les mines et minières, tels que définis dans la loi des mines de Québec, et comprenant le charbon et le pétrole, qui pourront se trouver dans les terres octroyées en vertu de la loi à être basée sur ces ré-

solutions, seront réservées en faveur de la Couronne.

RESOLU. 3—Que les subventions en terre visées par les résolutions précédentes seront exigibles comme suit :

(a) Lors de l'achèvement de la partie du chemin pour laquelle la subvention a été accordée, si telle, partie a une longueur de moins de 10 milles.

(b) Lors de l'achèvement de chaque section de 10 milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparée à celle de l'ensemble de la partie subventionnée du chemin.

RESOLU. 4—Que le choix des terres à être ainsi données comme subventions est laissé entièrement au lieutenant-gouverneur en conseil ; que les terres choisies ne devront pas être comprises dans des limites à bois sous licence lors de l'octroi, et que, autant que possible, elles devront être localisées le long ou dans le voisinage de chaque chemin de fer pour lequel elles sont accordées.

L'indigestion cause la mort

Une longue suite de maux fatals sont les résultats directs d'une nourriture mal digérée

Les vivres mal digérés, en fermentant dans l'estomac, forment un poison qui est absorbé par le sang. Si cela dure longtemps et que vous ayez le cœur faible, un bon matin l'on vous trouvera mort dans votre lit, ou vous pourrez mourir en sortant de table, et le médecin déclarera que c'est une maladie de cœur qui vous a emporté. La cause sera votre mauvaise digestion. Indigestion est un mot fort simple, mais ces conséquences sont désastreuses.

Si votre foie n'est pas bien, le poison l'attaquera et la jaunisse se déclarera. Et si vos reins fonctionnent mal, vous aurez le diabète et la maladie de Bright, qui sont des maladies incurables.

Un savant médecin a dit que les progrès d'une nation dépendaient de l'estomac de chaque particulier.

Souvent, après avoir pris un copieux repas, vous sentez comme une masse de plomb sur votre estomac. Cette masse de plomb est une certaine quantité de vivres que votre estomac ne peut digérer, ni rejeter. Cela vous fatigue, vous donne une mauvaise haleine et vous prépare les voies qui conduisent à la dyspepsie et à la mort, à moins que vous n'y voyez sans retard.

Prenez "Stuart's Dyspepsia Tablets." Ces petites tablettes sont aussi puissantes que le jus gastrique. Le votre estomac. Un seul grain de leurs ingrédients en digère 3,000 de vos vivres. Voyez et jugez !

Si vous avez des gaz d'estomac, brûlements, gonflements, etc., etc., les Stuart's Dyspepsia Tablets, les feront disparaître avant qu'ils ne puissent faire aucun mal à votre estomac.

Elles fortifieront l'estomac et le soulageront des deux-tiers de son ouvrage. Elles augmenteront le jus gastrique et vous feront jouir de la vie, surtout si vous avez le soin de prendre une de ces tablettes après un très lourd repas.

Prenez une tablette Stuart après votre prochain repas, aujourd'hui, et vous ne voudrez plus vous en passer. Vous serez vigoureux et joyeux et prolongerez ainsi votre vie de beaucoup.

En vente chez tous les pharmaciens à 50 cts la boîte.

En vente à la librairie Montmorency-Laval

Nous venons de recevoir l'ouvrage de R. P. Louis Lalande, S. J., intitulé "Croire c'est vivre." Livre de 262 pages, 35 cts. Aussi d'actualité nous avons "Le Carême Sanctifié" par R. P. Wittebolle, rédemptoriste, prix 50 cts, relié et 35 cts broché.

Lectures pour tous les jours du carême par l'abbé Blanc, 50 cts. Mois de St-Joseph, de différents auteurs. PRUNEAU & KIROUAC, 34 rue de la Fabrique, 116 rue St-Joseph.

Nouvelles marchandises pour le printemps

Plusieurs nouvelles suggestions et créations pour le printemps, vous attendent.

Vous passerez une agréable demi-heure en venant voir tout ce que nous exposons.

Nous sommes ici pour vous servir et vous invitons à venir examiner notre stock du printemps.

Dans le département des jupes de robes, nous en avons de toutes les modes en tweeds, voiles, etc., et de modèles tout à fait récents.

Bouses en flanelle à lustré de soie—garnitures et confection de premier ordre. Aussi peignoirs pour dames, des plus nouveaux et un grand nombre de nouveautés en fait de collets, ceintures, lourses, etc.

Venez les voir.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que nous avons retenu les services d'un tailleur de haute capacité dans la confection des jupes, manteaux et costumes de dames.

Tout ordre sera promptement exécuté.

FAGUY, LEPINAY & FRERE.

SPECULATEURS

SUR LES STOCKS DE NEW-YORK

GRAINS, PROVISIONS, ETC

Sauveront de l'argent sur la commission, les prêts, etc., en plaçant leurs ordres sur marge de 3% ou plus avec la maison bien connue

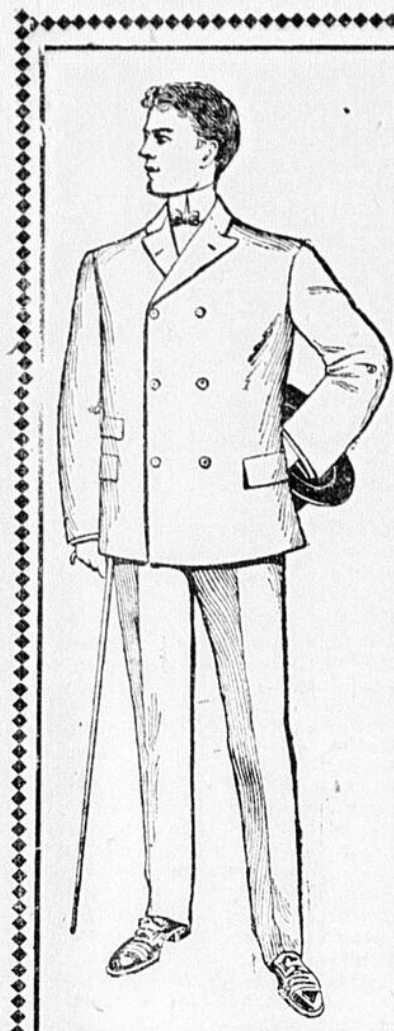
THE MUNICIPAL Trading Co. of New-York, U.S.

Bureau : 84 RUE ST-PIERRE, Québec

PHONE 2146

Mécaniciens et Ouvriers.

Pour enlever des mains la graisse, l'huile, la peinture, la rouille, etc., etc., le Saxon de Gordon "Master Mechanic" est sans rival. Ce savon dissout les graisses et assouplit la peau.



Au comptoir des Habillements sur mesure

Pour une semaine seulement à partir de vendredi, le 9 mars courant, nous vous offrons un habillement à la dernière mode, sur mesure, dans un choix d'étoffes écossaises et anglaises, pure laine. C'est notre première importation de la saison printanière. Les couleurs en seront très potulantes, étant le gris et le brun, avec carreaux de fantaisie. Le prix régulier devrait être \$16.00. Mais afin d'attirer à ce rayon les hommes de bon goût, nous réduisons le prix à \$13.75.

DROIT AU BUT

Vous n'aurez pas souvent d'occasions d'économiser de l'argent comme celles que nous vous offrons aujourd'hui. Vous ne manquerez pas celles-ci, car nous savons qu'il n'est pas nécessaire de vous présenter deux fois la même chance et que vous saisissez l'occasion au vol. La seule cause de nos réductions est notre immense importation de marchandises du printemps auxquelles il faut absolument que nous fassions de la place. Chaque jour nous rapproche de notre grande "Ouverture" du printemps. Aussi, les commis de nos différents départements font tous leurs efforts pour en faire, cette année, un plus grand succès que jamais.

En entrant aux magasins Paquet, nos clients sont convaincus d'en avoir toujours pour leur argent : c'est le résultat de la manière soignée dont nous faisons nos achats. Ceux-ci étant toujours très considérables, nous permettent de les avoir à bon marché des manufactures. C'est pourquoi nos marchandises sont marquées aux plus bas prix, bien qu'elles soient de la meilleure qualité.

Nos acheteurs sont toujours à l'affût des occasions et nos clients partagent avec nous les profits que nous faisons dans ces sortes de transactions. Aussi, quand nous vous annonçons une liste de prix attrayants, vous comprenez immédiatement ce que nous voulons dire.

Vente Sensationnelle De Chemises

Nous vous recommandons nos chemises de couleur pour hommes et garçons, beaux dessins sur fond blanc, gris, bleu ou brun avec rayures vertes et rouges, plastron court, poignets attachés ou séparés. Ces chemises sont de la saison printanière. Les couleurs en seront très potulantes, étant le gris et le brun, avec carreaux de fantaisie. Le prix régulier devrait être \$16.00. Mais afin d'attirer à ce rayon les hommes de bon goût, nous réduisons le prix à \$13.75.



Qui Sera l'Heureux Acheteur ?

Avez-vous vu ce beau meuble, splendide combinaison de buffet et de cabinet à vaisselle, avec portes en verre bombé, grande glace anglaise biseautée, maintenant exposé dans une de nos vitrines ? Cette exhibition attire une foule de spectateurs. Le prix régulier en est de \$110.00, et tous les jours nous le réduisons de \$5.00, jusqu'à ce qu'il ne soit plus que \$50.00, à moins que quelqu'un ne l'achète auparavant. Vendredi le prix en sera \$80.00, et samedi, \$75.00.

Collets pour dames en vente pendant 1 heure seulement

Vendredi, de dix heures jusqu'à onze heures du matin, nous mettrons en vente 200 collets de fantaisie, pour dames, en point Bruxelles avec appliqué de guipure magnifique. Le prix régulier de ces collets est 85 cts. Un lot semblable fut récemment enlevé en peu de temps au prix de 47 cts le collet. Vendredi, à l'heure indiquée ci-dessus, vous pouvez faire votre choix tant qu'il y en aura à \$45.00.



Chance Rare en Gants de Chevreau pour Dames

Dix douzaines seulement de gants en chevreau glacé, pour dames, des célèbres marques Fowne et Perrin, grandes 5 1/2, 6, 7, 7 1/2, et 8 1/2, de nuance rose, héliotrope ou blanche avec duvet sur les coutures ; plusieurs avec boutons pression. Ces gants sont très beaux et de qualité supérieure. Le prix ordinaire est de 75 cts et \$1.00. Mais comme nous n'en avons pas de toutes les grandeurs, nous avons décidé de nous en débarrasser à un prix si bas que toutes les dames voudront en avoir. Le nombre en étant peu considérable, nous ne vendons qu'une paire à chaque client au prix tout spécial de \$25c.

ECONOMIES A FAIRE AU SOUS-SOL



L'atmosphère du sous-sol est chargée, non d'électricité, mais d'économies. Votre regard rencontre des occasions de bon marché à chaque pas que vous faites. Au comptoir de la vaisselle, vous verrez un grand lot de porcelaine nouvellement reçue des premières manufactures en ce genre ; de la poterie très bien décorée, des urnes et des jardinières splendides. Au comptoir des argenteries, vous admirerez la haute valeur et le bas prix des objets, et au comptoir de la ferblanterie, les prix spéciaux suivants seront en évidence :

DES RECHAUDS en gros fil de cuivre, s'adaptant aux cheminées des lampes, prix régulier, 7 cts, spéc. 50c.

SUPPORTS POUR HABITS, en gros fil de cuivre, prix régulier 5 cts, spéc. 3 pour. 100c.

PETITS MARTEAUX, prix régulier 12 cts, spéc. 9.

Les Grands Magasins

Z. PAQUET

157-173, Rue St-Joseph

HACHETTES à manche court, très commodées, prix régulier, 10 cts, spéc. 7c.

PORTE-VERRES en fil de métal blanc, prix régulier, 10 cts, spéc. 7c.

MOULES pour blanc-manger, spécial : 10 cts, 15 cts, 25 cts, 35 cts, 40 cts, 50 cts, 60 cts et 70 cts.

CASTORIA Pour Bébé et Enfants. La Sorte Que Vous Avez Toujours Achetée.

Porte la Signature de

TABAC 'CHAMPLAIN' A FUMER ET CHIOUER 5c. ROCK CITY TOBACCO CO. LTD.

THE DE CEYLAN

VERT OU NOIR

Est le thé le plus parfait. La raison? C'est que la nature pourvoit au sol et au climat et que les planteurs préparent le thé d'une façon scientifique des plus approuvées. Le thé Ceylan est pur, délicieux et de qualité supérieure. Essayez-le et vous serez convaincu.

En vente chez tous les bons Epiciers

GLOVER FRY & CIE

Nous venons de recevoir pour le printemps

LES ETOFFES A ROBES SUIVANTES

Voile Eolienne Crêpe de Chine
Drap Amazone, Drap Chiffon, etc
Tweeds et Etoffe pour Costumes

GLOVER, FRY & CIE

LES NOUVEAUTES DE LA SAISON SONT ARRIVEES

Et la qualité aussi bien que la quantité ne laissent rien à désirer

Mesdames,

Avant de faire vos achats, venez examiner notre grand assortiment.

DANS LES ETOFFES ET DRAPS DANS LES ETOFFES ET
A Costumes, a Robes, Tels que : Costumes
A Manteaux, a Matinées, Manteaux, Matinées,
etc., etc. Jupes, etc., etc.

Nous avons les couleurs les plus nouvelles, les étoffes et les patrons les mieux choisis.

Messieurs,

Si vous avez besoin d'un complet, à la verge sur commande ou même tout fait, nous avons à vous offrir ce qu'il y a de plus "chic" provenant des meilleures manufactures Canadiennes, Anglaises Françaises et Américaines. Aussi : Chapeaux et Cravates dans les divers goûts. Le département des Chaussures pour Hommes, Femmes et Enfants est au grand complet.

Tailleurs et Modistes de première classe.

UN SEUL PRIX MARQUE EN CHIFFRES :

Pour tous ces avantages et beaucoup d'autres rendez-vous aux Vastes Magasins . . .

MYRAND & POULIOT

TRIBUNE LIBRE

M. Tessier et le bill de Rimouski

Monsieur le rédacteur,

Mes félicitations sincères pour la réponse donnée à la lettre de l'hon. M. Tessier, dans "l'Événement" de samedi. Évidemment, par cette lettre, M. Tessier veut se dissocier de "Je n'ai jamais prétendu, écrit-il, que les biens religieux, d'éducation et de charité doivent, en justice, être soumis à l'impôt commun." Or, qu'a-t-il dit le 27 février dernier devant le comité des bills du Conseil législatif? Ceci : "Bien qu'on en soit venu à une entente avec les autorités religieuses de Rimouski, il faut cependant reconnaître le principe." Quel principe? Sans doute le suivant : le conseil de ville de Rimouski a le droit (par conséquent en justice, car on n'y a pas de justice, comment peut-on avoir un droit?) de soumettre les propriétés institutions religieuses se seraient puisque le bill présenté à la chambre demandait le pouvoir de taxer ces mêmes propriétés pour toutes les fins de la ville existant aujourd'hui et pour lesquelles les citoyens de Rimouski sont taxés. De sorte que les institutions religieuses se seraient trouvées absolument sur le même pied que les autres contribuables; et les auraient donc été soumises à l'impôt commun. A coup sûr, M. Tessier veut diminuer la portée des paroles peu sensées qu'il a prononcées l'autre jour devant le comité. Il voudrait renier le principe dangereux qu'il a ouvertement affirmé, l'autre jour, de la rue Gallie, en disant que quel bois vous vous chauffez.

Il faisait pitié de voir dans la même circonstance, l'ardent petit ministre proclamer que "lui et le conseil de ville de Rimouski montraient de la concédence envers les propriétés religieuses de Rimouski en venant à une entente avec elles, puis en rattachant la rue Gallie, en disant qu'il substituait celui de "cotisations". (Pas bête? Conscience! Je me rappelle avoir lu autrefois, dans un ancien, ancien livre, datant sans doute de cette époque où les ministres savaient quelque chose et craignaient par-dessus tout l'ignorance "crasse", que le mot de conscience était pris pour signifier la conscience qu'un supérieur met à satisfaire un inférieur.

Appliquons donc cette toute petite définition au cas qui nous occupe. L'hon. ministre et ses partisans ont fait preuve de concédence en faisant une entente avec les autorités religieuses. Donc, ils sont supérieurs à ces autorités religieuses, et d'une. Donc, la société civile est supérieure à la société religieuse, et de deux. Donc, les Souverains-Pontifes et avec eux les Prêtres, les Docteurs, les Théologues, les Philosophes se sont trompés en affirmant la supériorité de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat, et de trois. Donc, si le conseil de Rimouski le juge opportun, il fermera les portes de la cathédrale, prescrira les cérémonies permises publiquement, etc., etc.

Cette considération ne vous plaira pas, sans aucun doute, non, M. Tessier. Eh bien! tournez la page et considérez ceci : Le conseil de Rimouski n'avait pas le "droit" de taxer les propriétés religieuses pour des fins autres que celles mentionnées dans la loi 1903 (et encore lui avait-il ce droit??) A une loi injuste on n'est pas tenu d'obéir! Or, le dit conseil veut taxer ces propriétés pour des fins non comprises dans la loi (construction d'aqueduc); les propriétés religieuses veulent bien "concédence" à payer pour ces fins. Donc, qui l'aurait cru, la concédence est du côté des propriétés religieuses.

Enfin, la concédence suppose que celui qui l'exerce donne quelque chose gratuitement. Si je remets cent piastres à mon créancier qui me donne l'équivalent en marchandises, certes je ne fais pas un acte de concédence, mais bien de justice. Rimouski ne doit-il rien à ses institutions religieuses? N'en reçoit-il pas une "copie"? Dénouez-vous, maître Tessier; enlevez à Rimouski ses institutions religieuses et vous verrez disparaître bon nombre de citoyens et les marchands et les ouvriers de Rimouski, à qui ces maisons font gagner de jolies sommes chaque année, et les enfants de la ville instruits gratuitement ou à peu près, et les infirmes et les orphelins (assez nombreux dans Rimouski), pourris, logés, chauffés, habillés pour rien, ne sont-ils pas les bénéficiaires de la part des communautés. Et en retour on les taxe, et ces maisons y consentent; on donc est la concédence? Allons, M. Tessier, où vous avez parlé avec mauvaise foi, ou par ignorance. Si c'est le premier cas, donc vous n'êtes pas un homme; si c'est l'autre, nous vous excusons, mais dans ce cas ne vous "mâchez" pas tant.

IGNOTUS.

CHEZ NOS GENS

AUX ETATS-UNIS

Fall River, S.—On craint un sérieux conflit entre les ouvriers des manufactures, à la suite d'une décision du conseil exécutif des ouvriers textiles d'Amérique.

Ce conseil a résolu, hier, de s'opposer à toute union de textiles formant une alliance avec une organisation non affiliée aux ouvriers textiles d'Amérique.

Les tisserands de Fall River, qui font partie de l'organisation des textiles, ont conféré avec l'union des tisserands de New-Bedford, dans le but de fonder une nouvelle union nationale de tisserands. C'est ce mouvement qui a provoqué la décision du conseil exécutif.

Une scission dans les rangs ouvriers paraît probable. Le conseil exécutif a abordé la question des salaires dans l'industrie textile, qu'il trouve trop bas et il est probable que les unions de Fall River seront appelées à agiter cette question.

MORTE EN SE RENDANT A L'EGLISE

North Adams, S.—Mme D. Benoit, âgée de 58 ans, épouse de Jacques Benoit, de la rue Gallie, est morte de maladie de cœur devant le presbytère de l'église Notre-Dame, hier soir. Elle est tombée juste au moment où elle rentrait à l'église, et elle expira quelques moments plus tard.

Elle fut transportée au presbytère de suite, et c'est là qu'elle mourut. L'examen médical a révélé une maladie de cœur. Mme Benoit semblait être dans sa condition normale lorsqu'elle quitta sa demeure pour se rendre aux exercices des Quarante-

Heures, à l'église Notre-Dame. Elle laisse un époux, trois filles et deux fils.

M. E. L. BELISLE NOMME CONSUL DES ETATS-UNIS EN FRANCE

Worcester, Mass., S.—M. Eugène L. Belisle est tout désigné à la carrière consulaire. Le gouvernement de Washington le nommera bientôt consul américain dans une ville de France.

Né à St-Marcel, le 15 mars 1879, il demeure à Worcester depuis 30 ans, et est ancien co-propriétaire de "l'Opinion Publique".

LE TESTAMENT DU DR HILLS

Woonsocket, S.—Dans le testament de feu le Dr Hills, se trouvent plusieurs clauses, lesquelles, jusqu'ici étaient restées ignorées du public. C'est ainsi que de la somme de \$75,000 léguée à l'église du Précieux-Sang, le R. M. Dauray agissant comme administrateur, \$25,000 devront servir à l'érection d'une maison de refuge pour les enfants pauvres de la ville, où ces derniers seront élevés et instruits. Ses exécuteurs testamentaires sont chargés de former une corporation pour diriger un tel établissement. Dans la clause 81, le défunt lègue \$50,000 pour la construction et le maintien d'un collège ou école pour les jeunes gens et garçons catholiques de Woonsocket. Le frère du défunt, l'honorable héritier de \$25,000 et d'une somme de \$10,000, dont il pourra entrer en possession à l'âge de 45 ans; sa belle-mère devient héritière de \$5,000.

PARKER'S

STANDARD

WHISKY BLANC

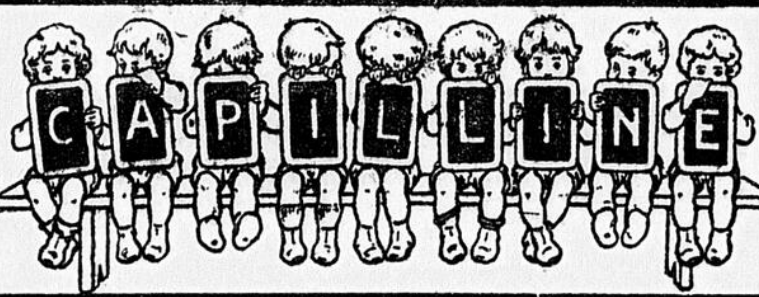
Fabrique par E. W. PARKER

Distillateur - - - - - Montréal.

Le plus pur des Spiritueux et le moins coloré : : : : :

Avec la Garantie du Gouvernement Canadien qu'il a été en entrepôt pendant deux ans.

GILLESPIES & Co., . . . Seuls Agents . . .
12, Rue St-Sacrement, Montréal.



Le Célèbre Régénérateur des Cheveux

Avez-vous des cheveux gris?
Avez-vous des Pellicules?
Vos cheveux sont-ils tombés ou tombent-ils?

SI OUI

Employez la CAPILLINE, qui rend aux cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Elle arrête la chute des cheveux et fait disparaître les Pellicules.

Résultats inespérés. Vente toujours croissante.

SE VEND PARTOUT EN FLACONS DE 50 CTS.

La Cie des Laboratoires S. Lachance, Limitée
87 rue St-Christophe, Montréal

EN GROS A QUEBEC { MM. W. BRUNET & Cie
MM. Dr ED. MORIN & Cie

GUERRE AUX PRIX

Système d'Affaires au Comptant

PERUNA.....	73c la bouteille
Prep. huile de foie de morue Wampole	67c "
Emulsion huile foie morue (8 oz).....	28c "
Sirop Mathieu goudron, &c.....	23c "
Sirop d'épinette Gray.....	16c "
La ne Rhumal.....	16c "
S r p Pin blanc, &c.....	16c "
Liment Minard.....	18c "
Huile Electrique.....	18c "

PARFUMS : Roger & Gallet, Lubin, Piver, &c., vendus à réduction spéciale pour liquider le Stock.

PLUS ARGENT COMPTANT PLUS
DE CREDITS SEULEMENT DE LIVRES

Pharmacie de la Croix Rouge

J. EDMOND DUBE, Coin des rues St-Jean et du Palais

The Canadian Electric Light Co.

DIVIDENDE No 1

STOCK PREFERENTIEL

UN dividende de sept pour cent (7%) pour l'année finissant le 1er Mars prochain est déclaré et sera payable le 1er Mars 1935. La somme de \$100,000,000 sera versée aux actionnaires de stock préférentiel dont les noms apparaitront à la fin des livres de la Compagnie le 1er Mars prochain.

Les livres seront fermés du 1er au 8 Mars 1935.

GEORGES BELLEAU, Secrétaire.

26 fév-15

Magnifique Propriété à Vendre

Une magnifique résidence de feu l'hon. P. A. J. Delisle, située dans la paroisse de Beaupré, avec dépendances, bûches, bois, écurie, garage et terrain de terre cultivée. L'eau dans toutes les pièces. Conditions faciles.

S'adresser aux lieux.

Monsieur P. A. DeLois

MAISON A LOUER

Une maison No 30 rue St-Urbain, actuellement occupée par Mlle E. A. Irvine, prolongement en arrière, fournaise à eau chaude, chambre de bain, lumière électrique. L'une des localités les plus saines et les plus paisibles de la ville; résidence parfaite pour toutes les améliorations résidentielles.

S'adresser à W. BRUNET & CIE, Pharmaciens, 139 rue St-Joseph.

Inter-0

MAGASIN A LOUER

UN des plus beaux postes de commerce de la paroisse de Sillery, occupé pendant plus de trente-cinq ans par A. H. Farlane, marchand général, situé à Spencer Cove, Sillery.

Possession immédiate.

S'adresser à FALARD & CIE, 21 rue St-Joseph, Sillery.

26 janv-0

MAISON A VENDRE

A L'ANGE-GARDIEN

Une propriété magnifiquement située au centre de la paroisse, en face de l'église, à quelques pas des chars

CETTE propriété comprend une maison de 12 chambres, munies de toutes les commodités modernes; chauffage à l'eau chaude, aqueduc, closet; le tout en fin de première classe.

A l'ent de la maison se dresse une manufacture à deux étages. Il y a aussi un petit verger de jeunes pommiers de première qualité.

Le tout peut être changé pour une autre propriété de St-Roch, St-Sauveur, etc.

S'adresser au No 318, rue Arago, ou à l'Ange-Gardien.

5 mars-6

ELZEAR HUOT.

A VENDRE

A STE-PETRONILLE, ILE D'ORLEANS

Une résidence d'été des plus désirables située à 7 ou 8 minutes du quai, sur le chemin de St-Laurent

TERRAIN de 190 x 90 avec clôture et barrière à l'entrée, jardin, jeu de croquet et beaux arbres en avant et en arrière de la maison, petit de 34 pieds de profondeur, 116 dans le roc et qui a coûté au delà de \$300 et où l'eau n'a jamais manqué. Maison 22 x 24, en parfait état, avec annexe pour cuisine et dépendances, construite en pierre sur fondations en ciment, avec fenêtres et portes en bois de première qualité.

Le tout peut être changé pour une autre propriété de St-Roch, St-Sauveur, etc.

S'adresser à D. OUELLET, Architecte, de OUELLET & LEVESQUE, 117 rue St-Jean, Québec.

11 fév-0

TERRE A VENDRE

A ST-RAYMOND

DEUX beaux lots de terre avec rouling complet, belles bâtisses, bien clôturées, comprises de la maison, près des chars et de l'église, vendre à bon compte.

S'adresser à JOSEPH MARTEL, St-Raymond, Bourg Louis.

On peut prendre des références au No. 162 rue St-Roch.

6 mars-8

MAGASIN A LOUER

UN des plus beaux postes de commerce de la ville de Québec, occupé pendant plus de vingt-cinq ans par F. Simard & Cie, marchands de nouveautés, situés au No 137 rue St-Joseph. Possession immédiate.

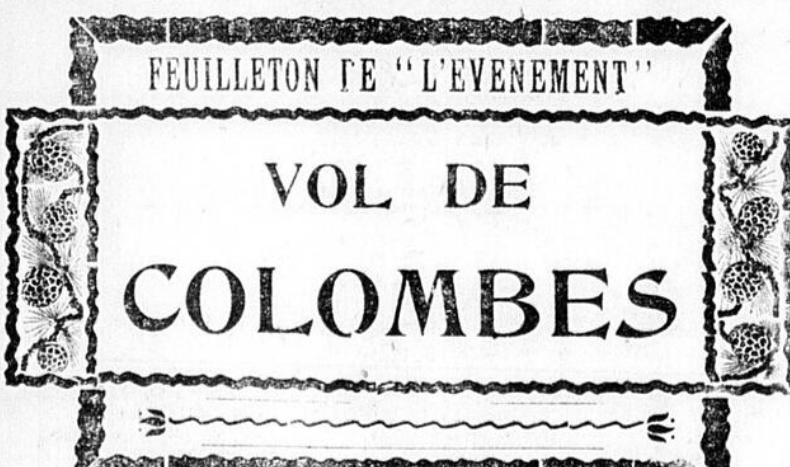
S'adresser à

W. BRUNET & CIE,

Pharmaciens,

139-141 rue St-Joseph,

St-Roch, Québec.



VOL DE COLOMBES

FEUILLETON DE "L'ÉVÉNEMENT"

en même temps les frères traditions de nos aïeux, le glorieux passé de la famille... Mais, que voulez-vous? chacun de nous a ses instants d'oubli, de la faiblesse, l'effet d'un charme, sans doute, j'avais tout oublié. Je ne sais quelle illusion, quel puissant besoin d'activité et quel immense désir de fortune quel beau rêve d'or enfin, aussi brillant que vague, m'avaient échauffé le sang et troublé le cerveau... Oh! les chasses superbes, les nuits noires étoilées, les grandes forêts neigeuses, les énormes ballots de fourrures épaisses, soyeuses, bien droffées les lasses de roubles en papier, les gros sacs d'or, que je voyais briller... Eh bien, ces songes ont fini comme tant d'autres rêves finissent. Ne me le reprochez plus maintenant je vous en supplie, mes bons frères, je suis assez puni pour mes avoir formés... Jusqu'à quel degré d'abaissement, de violence, de honte, cette stupide affaire m'a conduit!

—Mon pauvre Jerzy, après tout, console-toi, en vérité—interrompt-il Janusz, de sa voix douce.—Ce n'est pas pour avoir été en chasse et pour s'en revenir finalement les balles pleines et les mains vides, qu'un honnête homme tel que toi peut se croire déshonoré.

—Oh! c'est que vous ne savez pas tout, mes amis,—répliqua le malheureux Jerzy, le front triste et la voix dolente.—Vous comprenez qu'en présence de mensonges et d'infamies semblables, une violente colère m'a saisi.

—Mais, vraiment, grand dommage?—C'est possible, mes chers amis; je ne vous point le contester. Mais, dans la fureur où j'étais, je ne me sentais réellement plus maître de moi-même... Et, pour comble de malheur, imaginez ce qui arriva, aux grands cris de douleur poussés par cet infernal Juif!... Voici que, sortant tout-à-coup du fond de la rue, Sara sa femme, et ses deux maris, accoururent et se jetèrent sur moi. C'est à cet instant que mes jambes, traillèrent, effondrèrent et me laissèrent en pièces mal! celle-là sauta sur moi, et chercha à me serrer le cou, et m'égratigna le visage... Aussi maintenant je crois, Dieu me garde! qu'en punition de mes péchés, le porte encore la marque de ces ongles de sorcière tout le long de ma figure, et jusqu'au bas de mon surtout!

Et ici le pauvre Jerzy, crachant avec dégoût, s'agitait et marchait à grands pas, se mit à essayer, du revers de sa manche, le devant de son pourpoint, et les gouttelettes de sang figé sur ses joues ridées, où montait une âpre rougeur de dépit et de dédain.

—Alors, calme-toi, mon bon frère,—reprit alors Jacek, qui souriait à demi.—Un vrai gentilhomme, fils de chrétiens et de nobles ancêtres, ne peut être déshonoré pour avoir reçu, de la loi, quelque soufflet de femme, quelque raillerie d'enfant ou quelque injure de Juif... Et tout le traic que tu fies donné au sujet de tes fourrures, ne sera pas,—si tu m'en crois,—absolument perdu. De tous ces balots que vols, tu ne livreras rien à Branko, et tu feras bien, je le confesse. Mais qui t'empêche alors,—recommençant pour les placer un fort gentil voyage,—d'aller les vendre avantageusement à quelque pelletier de Cracovie ou de Lemberg?

—Non, non,—répliqua Jerzy, se contenant tristement la tête.—Je ne me sens plus de force ni d'honneur à aller courir jusque-là. Combien de choses, et peut-être de dommages, il y aurait à supporter!... Les frais de poste, les fatigues du voyage, les courses chez les traillants, les hasards du marché, et, au bout de tout cela, la perspective de rencontrer encore pour acheter quelque blou, perle et rubis autant que ce méchant traître... Non, non, j'y ai été pris, j'en suis sûr... C'est bien assés d'une fois; on ne m'y rattrapera plus.

—Ce que vous dites là me paraît assez sensé, mon ami,—interrompit Branko de sa voix tranquille.—Mais, réfléchissez alors qu'en somme vous n'a-

CASTORIA Pour Bébé et Enfants. La Sorte Que Vous Avez Toujours Achetée

Porte la Signature de

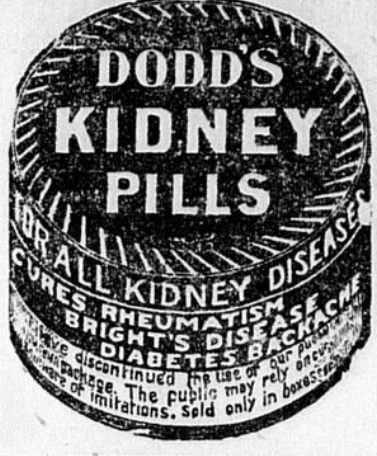
Tablettes Rhumatisme

Prescrivez-les pour tous rhumatismes, tant qu'il y a du rhumatisme et à sa cause, ainsi que la manière d'éviter les poisons rhumatismaux en évitant le rhumatisme, même dans les cas les plus désespérés, en prenant les

TABLETTES RHUMATISME

DR. SHOOP

Dr. Shoop, 139 rue St-Joseph, Québec.



Nouvelles de Ste-Flavie

(De notre correspondant)

Ste-Flavie, Station, 8-Dimanche soir M. et Mme Léon Roy, conviaient leurs amis à une réunion intime. M. et Mme Roy se multiplièrent pour donner à leurs hôtes tout le plaisir possible et l'on ne se sépara qu'à une heure avancée de la nuit, gardant un bon souvenir d'une si agréable soirée.

Il y eut chant, musique, déclamation, jeu de cartes et délicieux réveillon.

Lundi soir, Mme A. Michaud, faisait réviser un magnifique service à déjeuner.

L'honneur gagnant fut M. Joachim Deschamps.

Le Rév. M. Verreux, curé de notre village, est à assister M. le curé Gagnon, de Ste-Flavie, où une nouvelle est prêchée par le Rév. Père Pacifique, capucin, du monastère de Resi-gouche.

Il doit aussi assister M. le curé Pelletier, de St-Joseph de Lévesque, dans les Quarante-Heures, qui auront lieu vendredi et samedi.

Mme A. Bégin, est partie ce matin pour Lévis.

Mme A. Michaud, est en promenade à la Rivière du Loup.

Nous apprenons avec plaisir que les municipalités de Sandy Bay et Rivière-Blanche, ont voté chacune \$10,000, suivant l'exemple de Miramichi, qui en a voté \$25,000. Espérons que Mont-Joli saura comprendre ses intérêts en votant un fort bonus, afin d'avoir ici le Terminus.

LE MONT PELE EST CALME

80 secousses de tremblement de terre à la Martinique depuis le 16 février dernier

(Dépêche spéciale)

New-York, 9.—Une dépêche de Fort de France, Martinique, en date de jeudi, dit que depuis le 16 février, on a enregistré 80 secousses de tremblement de terre. Il est constaté que le volcan était bien paisible et qu'il n'avait donné aucun signe d'activité le 16 février, lorsque la Martinique fut secouée par un autre tremblement de terre.

Pendant cette secousse du 16 février, plusieurs maisons de Fort de France s'écroulèrent et d'autres furent endommagées et condamnées. Depuis, la plupart de ces dernières ont été démolies.

Depuis le 16 février dernier, il s'est produit à Fort de France, quatre-vingt secousses de tremblement de terre. Elles diminuent de violence, mais elles sont fréquentes.

La population est très alarmée; un grand nombre de personnes sont allées se réfugier à la campagne et passent les nuits sous des tentes.

Les Reins et L'Acide Urrique

L'extrême importance de ces appareils à filtrer le sang et comment ils peuvent être tenus en bon état par les

Pilules du Dr Chase pour les Reins et le Foie

Quand le fonctionnement vital de la digestion et de l'assimilation de la nourriture est complet, il reste encore à ôter du sang l'acide urique, les sels et l'eau, et ce travail peut être accompli par les reins seulement. Si les reins n'accomplissent pas le travail, une réaction s'ensuit sur les systèmes digestif et de filtration, le foie est gêné, et la circulation du sang produit un empoisonnement dans le corps tout entier, avec les suites: c'est-à-dire des maux de dos, des dérangements et des maladies de toutes sortes.

A cause de leur action directe sur les reins, sur le foie et sur les intestins, les pilules du Dr Chase pour le foie et les reins constituent le traitement le plus efficace pour les maladies des reins.

Parmi les premiers symptômes des maladies des reins, on doit mentionner: douleurs dans le dos; dépôt dans l'urine; envies fréquentes d'uriner, surtout la nuit; rhumatismes, douleurs sciatiques, constipation et diarrhée; enflures hydropiques; urines faibles et de couleur sombre; amaigrissement continu et perte de la force.

Un prompt rétablissement est obtenu par l'usage des pilules du Dr Chase, pour les reins et le foie. Le traitement continu amène la restauration complète des reins, en leur rendant l'activité. Prescription: une pilule au moment de se mettre au lit, aussi souvent qu'il est nécessaire pour tenir les intestins en bon état. 25 centimes la boîte dans toutes les pharmacies ou chez Edmondson, Bates & Co., Toronto.

Assemblée de citoyens

Hommage au compositeur Jos. Vézina

Hier après-midi, à 4 heures, dans la cour du Recorder, à l'Hôtel-de-Ville, plusieurs citoyens se réunirent pour adresser au compositeur Jos. Vézina, un hommage à son œuvre musicale.

M. Joseph Vézina, lors de l'exécution, le 26 et le 27 mars, de l'opéra qu'il vient d'écrire sur un libretto de feu l'hon. M. Marchand, intitulé "Le Lauréat".

Son honneur le maire, M. Geo. Garneau, ouvrit la séance, en exposant en termes heureux et flatteurs, pour M. Vézina, et la musique à Québec, le sujet principal de la réunion.

Le maire exprima cependant, le vif regret qu'il éprouvait de ne pouvoir, à cause de la multiplicité de ses engagements, accepter la présidence de la démonstration.

L'assemblée, alors, se choisit comme président, l'hon. M. Choquette, qui eut la gracieuse d'accepter la charge.

Monsieur Wiggs et le major Levesque furent ensuite choisis comme secrétaires.

Puis l'assemblée adopta les résolutions suivantes:

Proposé par M. A. Lavigne, secondé par M. Cyr Duquet, et Résolu:

"Que les citoyens de Québec désirent reconnaître publiquement les services signalés rendus à l'art musical par M. Jos. Vézina, chef de la musique militaire de la garnison, et directeur de la Société Symphonique de Québec, lequel depuis plus d'un quart de siècle s'est multiplié avec autant de talent que de dévouement pour relever l'éclat de toutes nos grandes fêtes publiques."

Que l'hôte récemment émise dans la presse locale d'offrir à M. Vézina un concert-bénéfice à l'Auditorium de Québec mérite et reçoit leur entière approbation, et que les mesures nécessaires soient adoptées à la présente assemblée pour en assurer le succès."

Proposé par le Major Hetherington, appuyé par M. Félix Turcotte, et Résolu:

"Que les nombreux amis de M. Vézina ayant appris qu'il avait récemment mis la dernière main à la composition d'une œuvre musicale considérable à laquelle il travaillait depuis deux ou trois ans;

Que, cette partition ayant un caractère vraiment national, étant le fruit d'un génie d'opéra-comique dont le libretto fut écrit par le regretté Honorable F. G. Marchand, en son vivant, premier ministre de cette province;

Qu'attendu que c'est la première fois qu'un opéra entièrement canadien, dont la musique et le texte sont composés par des Canadiens, peut être mis sur la scène, représenté, chanté et orchestré par des Canadiens;

Cette assemblée est d'opinion que le plus bel hommage à rendre au compositeur est de lui fournir l'occasion de produire son œuvre dans les meilleures conditions possibles, sous sa propre direction;

Qu'en conséquence, un comité de citoyens soit formé pour donner exécution à la présente résolution."

Proposé par M. Cyr Duquet, appuyé par M. Geo. Beleville, et Résolu:

"Qu'un comité soit chargé de faire les arrangements nécessaires pour assurer le succès des représentations de l'opéra: "Le Lauréat", paroles de feu F. G. Marchand, musique de M. Jos. Vézina, à l'Auditorium, les 26 et 27 mars courant, d'obtenir la coopération de la presse et d'organiser le service de publicité et d'information requis en pareil cas, d'inviter tous ceux qui s'intéressent à la cause de l'art, non seulement à Québec, mais dans toute la Province, à participer à cette œuvre artistique, et de solliciter particulièrement l'aimable concours des dames de manière à donner à la démonstration tout l'éclat possible."

Que ce comité se compose des personnes suivantes, et soit autorisé de s'adjoint d'autres citoyens:

Lt-Colonel Wilson, Lt-Col. Roy, D. O. C., Lt-Col. Turnbull, Lt-Col. Collin Swirell, Lt-Col. A. A. Farland, Lt-Col. B. W. Turner, Lt-Col. G. Brantwell, Major Hetherington, M. A. F. Ashmead, Major F. W. Gaudet, Major Pages, Major P. D. Brousseau, Major Edmond Laliberté, Capt. Benyon, Rév. F. G. Scott, Hon. R. Turner, Hon. E. B. Garneau, Hon. A. Turgeon, Hon. John Sharples, Hon. J. C. Kane, Hon. Ch. Langelier, Lt. Turcotte, F. X. Bernier, Chas. Ballagré, A. Lavigne, Prof. J. A. Gilbert, J. E. Prince, Cyrille Tessier, Arthur Paquet, Ben. Michaud, G. Gagnon, Geo. Relerive, A. Grenier, M. A. Montminy, Victor Lemieux, Louis Savard, N. P. B. D. Mouton, U. Barthe, E. A. Bishop, Dr. L. Bacon, Jules Hone, R. R. Goodday, O. G. Gaudreau, W. Campbell, J. G. Scott.

Proposé par M. A. Grenier, appuyé par M. A. Montminy, et Résolu:

"Que des lettres d'invitation soient adressées à leurs Excellences Lord et Lady Grey, ainsi qu'à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur et Lady Jetté, les priant d'honorer la représentation projetée de leur haut patronage."

Proposé par M. H. Wiggs, appuyé par M. A. Lavigne, et Résolu:

"Que des remerciements soient votés à Son Honneur le maire Garneau, pour avoir bien voulu accorder l'usage de l'Hôtel-de-Ville pour nos réunions."

Le comité nommé par l'assemblée se réunira samedi soir, à 8 heures, dans une salle de l'Hôtel-de-Ville.

Remerciements

Une personne remercie Notre-Dame du Saint-Rosaire, Saint-François et le Frère Didace, pour deux grâces obtenues avec promesse de la faire publier, la guérison de deux enfants.

UNE DAME DE QUÉBEC.

Le drame de Grand'Anse

AUX ASSISES DE TROIS-RIVIERES

Le témoignage de la femme Ursule Dechenne

Trois-Rivières, 8.—Après que la femme Scater fut condamnée à la prison, à la séance de ce matin, pour mépris de Cour, parce qu'elle refusa de répondre aux questions que lui posait le président du Tribunal, madame Ursule Dechenne fut appelée à donner son témoignage.

La femme Ursule Dechenne est l'épouse de M. Geo. Skeene, âgée de 28 ans. Elle épouse qu'elle resta à Mont-Chainne. Le 5 mars 1905, elle restait chez Percy Scater. A cet endroit il y avait Mme Scater, M. Scater, Arthur Chandonnet et les 3 enfants de M. Percy Howard Scater. Le 5 mars 1905 était un dimanche. Toutes les personnes qu'elle a nommées ont couché chez Scater, la nuit du 4 au 5 mars.

Le dimanche, avant le souper, étaient réunis à la maison, Amé Doughty et M. Labellé, Scater et Chandonnet. Ils ont passé la journée ensemble. Doughty est parti à 230 heures, et Labellé, vers 4 heures. On a souper à 6 heures. Se trouvaient à table: Scater et sa femme, Wallace McCraw, les enfants et elle-même.

"M. Scater n'avait pas l'air ivre au souper, ajoutait-elle, mais McCraw semblait avoir beaucoup bu. Après le souper, Chandonnet est parti pour aller veiller chez Aimé Doughty, qui demeure de l'autre côté de la rivière St-Maurice."

Le témoin est restée à la maison avec le prisonnier, Percy Scater, sa femme et les trois enfants. Après le souper, elle a lavé la vaisselle. La victime marchait dans la cuisine.

Wallace McCraw est monté se coucher. Après avoir fumé une pipe, Scater a fendu du bois dans la cuisine. Il a parlé en anglais à sa femme.

Le témoin n'a pas compris. Après avoir fendu le bois, Scater a allumé un fanal, a consulté sa montre, puis il a dit à sa femme: "Va donc demander à McCraw s'il veut venir à l'écurie avec moi."

Mme Scater monta, puis descendit une demi-minute plus tard, disant que McCraw ne voulait pas aller à l'écurie.

La chambre de Wallace McCraw se trouvait au 2ème étage, à côté de celle de Scater. L'escalier pouvait avoir une douzaine de marches.

D'en haut, on pouvait comprendre facilement ce qui se disait en bas dans la cuisine. Ce jour-là, Mme Scater était malade. Elle avait peine à marcher. McCraw, de son côté, se plaignait du mal de tête. Il avait bu la veille et le jour même. En revenant de parler à McCraw, Mme Scater dit au témoin: "Wallace est ivre."

Scater est alors parti pour aller à l'écurie. Sa femme lui a dit: Tu ne sera pas longtemps?

La victime répondit: "Non."

M. Scater, à ce moment, n'avait pas l'air de bonne humeur.

Je ne sais pas si c'était contre sa femme ou contre moi. Dans le courant de l'après-midi, Scater a battu ses enfants et a chassé sa femme. Ce soir-là, il ne faisait pas clair de lune. Le temps était plutôt sombre. Il pouvait être 7 heures moins le quart. 7 heures moins dix, quand Scater partit pour aller à l'écurie. Quelques minutes après, la victime est revenue au hangar. Le témoin ne lui a pas parlé. Scater a pris un seau d'eau dans le hangar et est retourné à l'écurie.

Pendant que Scater faisait le train, sa femme semblait inquiète. Elle trouva qu'il était longtemps.

—Vois-tu, disait-elle, j'ai peur; mon mari m'a dit qu'il te tuerait puis qu'il se tuerait."

Mme Scater s'objecte à cette manière de questionner. Elle dit qu'elle juge déclare que l'avocat de la Couronne n'est pas sorti de la légalité.

Mme Scater a demandé au témoin d'aller voir ce que faisait son mari. Le témoin refusa. Mme Scater avait refusé de donner à son mari son revolver. Celui-ci a répondu: "Que m'importe, j'ai ma carabine."

Voyant que son mari ne revenait pas, Mme Scater est montée une seconde fois pour réveiller McCraw. Elle le descendit presque aussitôt. Elle demanda au témoin: "As-tu entendu du bruit? Pour l'amour du ciel, va voir ce que fait mon mari à l'écurie!"

Le témoin a refusé de nouveau d'y aller.

Le petit Henry, âgé de 7 ans, qui se tenait près de Mme Skeene, lui déclara que son père avait dit qu'il se tuerait.

McCraw est descendu, puis est sorti par la porte de devant. Le témoin ne l'a pas vu. Elle entendit Mme Scater lui dire de faire attention. McCraw est rentré par la porte de cuisine. Il avait été absent deux ou trois minutes. Il prononça les paroles suivantes: "Il faut se tuer, puis s'adresser au petit Henry, il lui dit: "Toi, pére est mort." Le prisonnier marchait sur ses bas. Il jurait.

Le témoin se rendit à l'écurie avec McCraw et, là, aperçut Scater étendu à terre. Elle constata qu'il était bien mort. Pendant ce temps, McCraw jurait. Il dit: "Le C...!" Il voulait me tuer et il s'est tué lui-même."

McCraw ramassa le revolver et tira dehors, il y avait encore une balle. Alors ils sont revenus à la cuisine. McCraw a ensuite essayé de tuer un cheval pour aller chercher du secours, mais il n'y réussit pas, tant il était excité. Mme Skeene est retournée à la maison, et elle a dit à Mme Scater que son mari était mort. Cette dernière a été en sanglots et elle est allée se coucher. Mme Skeene partit ensuite pour aller chercher du secours chez M. Doughty.

Le tabac CHAMPLAIN est manufacturé par la Rock City Tobacco Co.

MM. J. I. Lavery, J. N. Francoeur, A. Lavergne et E. Roy, avocats, de Québec, étaient de passage à Mont-naghy, lundi.

Splendide banquet

Des ingénieurs miniers canadiens... Plusieurs personnages marquants y assistent

BRILLANTS DISCOURS

Le banquet des ingénieurs miniers canadiens a eu lieu, hier soir, au "Château Frontenac", dans la grande salle Empire, artistiquement décorée pour la circonstance, de drapeaux et de lumières.

La plus franche gaieté régna à ce magnifique dîner, et au doute que les membres de la convention en gardent un bon souvenir.

A la table d'honneur, on remarquait à la droite du président, M. George R. Smith, M. P. P., Sir Louis Jetté, Lt-Gouverneur de la Province, Dr Adams, de Montréal, Dr Douglas, de Philadelphie; à la gauche, l'hon. Jean Prévoist, ministre des mines et de la colonisation, M. Hopper, M. J. G. Garneau, maire de Québec.

Un excellent menu fut servi aux convives. Il est facile d'en juger:

MENU

Hors d'œuvres
Malpeques Oysters.
Clear Green Turtle Au madere.
Filet de Sole à la Mayennaise.
Boudins de Volaille à la Périgore.
Broiled Fresh Mushrooms on Toast.
Larded Tenderloin of Beef, Bouquetière.
Spinach Aux Fleurons.
Petits Pois Au Beurre.
Potato Croquettes.
Asparagus, Sauce au Sausage.
English Salspe au Corbelle.
Watercress.
Punch au Champagne.
Salade Panachee.
Pudding Glacee Nesselrode.
Petits Fours Assortis.
Dessert Café Noir.

Au dessert, le président proposa les santes d'usage: "Au Roi" "Au Président des Etats-Unis," que les convives burent avec enthousiasme.

A ce dernier toast M. Smith félicita les Américains d'avoir assisté en aussi grand nombre à la convention et félicita une délicate allusion à M. Roosevelt avec moi."

L'orateur rappelle que soldat et mineur il est devenu quand même un des plus grands diplomates et législateurs du monde. Ces remarques terminées, les convives entamèrent le chant "The Star Spangled Banner."

Le toast au Lt-Gouverneur "de la Province de Québec" fut salué d'applaudissements. En le proposant, le président déclara hautement qu'il était fier des institutions et des lois de Québec.

Le Lt-Gouverneur, Sir Louis Jetté y répondit. Il fit un éloquent et spirituel discours que l'assistance couvrit d'applaudissements.

"Au Parlement de la Puissance," M. Taggart, fut appelé à répondre à ce toast.

Éloquent discours furent prononcés par l'hon. Jean Prévoist, en réponse à la sante: "A la Législature de la province de Québec," et par Son Honneur le maire Garneau, à celle de: "A la ville de Québec." La sante: "Aux Industries Minières," proposée par M. le Dr Adams, valut en réponse des discours pratiques de MM. Hobart, Major Leakey et M. Hickson.

La dernière sante, "Aux Invités," eut pour propulseur le Dr Porter, et le Dr Douglas y répondit par un splendide discours.

L'EMPIRE BRITANNIQUE

Ses progrès depuis 40 ans.—Un livre bleu unique

(Dépêche spéciale)

Londres, 9.—Grâce à la suggestion faite par M. Jos. Chamberlain, alors qu'il était ministre des colonies, un livre bleu unique, a été publié hier. Il comprend 300 pages dans lesquelles sont exposés les progrès accomplis par l'Empire Britannique pendant les quarante dernières années.

D'après ce livre bleu, depuis 1861, le territoire de l'Empire a augmenté de huit millions et demi à près de douze millions de milles carrés.

La population qui, en 1861, se chiffrait à 250,000,000, s'élève aujourd'hui à 400,000,000, dont 25 millions de blancs, 58 millions de chrétiens.

Ce livre bleu contient, en outre, d'intéressantes informations au sujet du nombre des naissances, la proportion des sexes, les conditions religieuses et sociales dans les diverses parties de l'Empire.

AUTOMOBILISME FATAL

Mort tragique d'une marquise

Rome, 8.—La marquise de Corsini, née princesse Barberini, a été tuée, hier soir, dans un accident d'automobile près de cette ville. La marquise est rentrée par la porte de cuisine. Il avait été absent deux ou trois minutes. Il prononça les paroles suivantes: "Il faut se tuer, puis s'adresser au petit Henry, il lui dit: "Toi, pére est mort." Le prisonnier marchait sur ses bas. Il jurait.

Le témoin se rendit à l'écurie avec McCraw et, là, aperçut Scater étendu à terre. Elle constata qu'il était bien mort. Pendant ce temps, McCraw jurait. Il dit: "Le C...!" Il voulait me tuer et il s'est tué lui-même."

McCraw ramassa le revolver et tira dehors, il y avait encore une balle. Alors ils sont revenus à la cuisine. McCraw a ensuite essayé de tuer un cheval pour aller chercher du secours, mais il n'y réussit pas, tant il était excité. Mme Skeene est retournée à la maison, et elle a dit à Mme Scater que son mari était mort. Cette dernière a été en sanglots et elle est allée se coucher. Mme Skeene partit ensuite pour aller chercher du secours chez M. Doughty.

Le tabac CHAMPLAIN est manufacturé par la Rock City Tobacco Co.

MM. J. I. Lavery, J. N. Francoeur, A. Lavergne et E. Roy, avocats, de Québec, étaient de passage à Mont-naghy, lundi.

Le tabac CHAMPLAIN est manufacturé par la Rock City Tobacco Co.

MM. J. I. Lavery, J. N. Francoeur, A. Lavergne et E. Roy, avocats, de Québec, étaient de passage à Mont-naghy, lundi.

Nouvelles d'Ottawa

Deux caucus conservateurs.—La question du leader conservateur au Sénat.—Le tarif.—Encre l'indemnité parlementaire.

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 9.—Il est à peu près certain maintenant qu'il y aura une session à l'automne.

Sir Wilfrid a déclaré, hier, que l'on ne s'occupera pas du tarif maintenant et pas avant l'automne, ce qui indique que la session qui vient de s'ouvrir sera courte et qu'une autre aura lieu lorsque l'époque des chaleurs sera passée.

Un grand caucus conservateur a été convoqué pour ce soir, à 7.30 h par le chef de l'opposition, M. Borden.

Il y aura aussi aujourd'hui, un caucus des sénateurs conservateurs, pour discuter la question du choix d'un nouveau leader au Sénat. Sir Mackenzie Bowell a déclaré qu'il ne pouvait plus, à cause de son grand âge, occuper cette position.

Il est bien probable que la question de l'indemnité parlementaire va être remise sur le tapis durant cette session, s'il faut en juger par la lettre que le sénateur Mills vient de publier dans "l'Evening Journal." Le sénateur Mills dit dans cette lettre que l'augmentation de l'indemnité parlementaire votée à la dernière session a été tout simplement escamotée, qu'on a attendu aux derniers jours de la session afin de réussir plus sûrement et empêcher toute désapprobation de se manifester. Il ajoute qu'il aura l'occasion durant la présente session, de ramener la question sur le tapis, afin que les représentants du peuple se rendent compte que l'on sache quels sont ceux qui approuvent ou désapprouvent cette augmentation.

LA FIEVRE TYPHOÏDE

Une épidémie à Fort William, Ont.—700 cas

Toronto, 8.—Il y a eu une assemblée spéciale du Board of Trade, hier, et une somme de \$200 a été allouée pour venir en aide aux victimes de l'épidémie de fièvre typhoïde, à Fort William.

Il y a actuellement 700 cas de fièvre typhoïde, dans la ville, et trois médecins, sur treize, sont malades. On enverra au besoin des docteurs et des infirmières de Toronto, et on demandera de l'aide au gouvernement.

Une centenaire en France

Paris, 8.—La doyenne des femmes de France vient de s'éteindre, à Bidache, Basses-Pyrénées, dans sa cent septième année. Elle se nommait Marie Duranques, veuve de Perchicot, mais elle était plus connue dans le pays, sous le surnom de "Petchonne," petit poisson. La "Petchonne" est sept enfants, dont deux jumeaux, et à la célébration de sa centième année, elle comptait autour d'elle quarante-neuf arrière-petits-fils.

La vénérable doyenne a conservé toute sa lucidité d'esprit jusqu'à ses derniers moments.

A. A. Farland

Il y a des gens qui ayant entendu râcler un mauvais violon, par un mauvais musicien sont convaincus que le violon est un supplice; d'autres ne peuvent entendre mentionner le nom du banjo sans se figurer de suite un nègre grinçant, faisant le tintamarre. Cependant, maintenant on peut dire: il y a des banjos et banjos, comme il y a des musiciens dont tout l'art consiste à faire le plus de bruit possible, et l'artiste qui ne frappe les cordes que pour atteindre l'âme. Le roi du banjo, A. A. Farland, est un de ces derniers. Doué d'une âme éminemment artistique, virtuose au suprême degré, avec la ténacité du génie, il a pu, d'un instrument vulgaire, faire quelque chose qui eut une âme, qui put chanter comme le violon. Petit à petit, après de nombreux tâtonnements, et dix années de recherches, Farland a pu présenter au public un banjo qui n'est plus l'ancien d'autrefois, mais une forme nouvelle, plus de ferblanc, plus de son criard ni déchirant, le banjo avait subi une transformation radicale. Farland a adopté au banjo une boîte en bois comme celle du violon; il a trouvé des cordes correspondant au son de la boîte, les a montées comme celles d'une harpe dont il peut reproduire la douceur. S'agit-il de rendre un passage dramatique la boîte ouverte de son instrument lui permet de produire des sons plus forts que ceux d'un piano; faut-il que la mélodie chante simple et facile, sous ses doigts de femme son banjo se fait doux, velouté, suave, avec une richesse de son que n'eût pas un répertoire Stradivarius. Farland a répudié l'habitude de l'impression de son marquée le banjo de l'ancienne école, le banjo, et du rang des plus humbles il l'a élevé au rang des plus estimés.

A L'AUDITORIUM

Le Maître de Forges

Pour se rendre au désir général, "Le Maître de Forges," cette superbe comédie qui a été jouée à l'Auditorium, il y a deux semaines, sera répétée demain après-midi et demain soir.

On apprendra, sans doute, avec plaisir, que la matinée de demain sera l'une des "matinées souvenirs." M. Korman, le gérant ingénieux, inventif, cordialement toutes les dames à y assister; elles courront ainsi la chance de participer à la distribution des souvenirs qu'il offre si gaillardement aux heureuses gagnantes.

Leur Light-Saver est supérieur aux autres, mais c'est lorsqu'il est employé suivant la méthode Sunlight qu'il démontre sa plus grande supériorité. Achetez Sunlight-Saver et suivez les directions.

Une Pharmacie de Renom!

Il s'agit de la pharmacie Brunet fondée depuis au-delà d'un demi-siècle. Nous ne croyons pas manquer à la modestie en affirmant qu'il n'y a peut-être pas d'établissement qui ait tenu plus fidèlement sa devise: "Honnêteté et progrès," ou n'a qu'à jeter un coup d'œil sur ce vaste établissement et le stock incomparable contenu pour s'assurer que les propriétaires se tiennent au courant du commerce du jour.

Dépôt Général à la PHARMACIE W. BRUNET & CIE En Gros et en Détail
139 et 141 rue St-Joseph, St-Roch, Québec

La Supériorité du Vigora



Deviens de plus en plus Evidente et est reconnue dans toutes les parties de la Province de Québec.

De nouveaux témoignages reçus tous les jours par M. J. B. Morin

Bulstrode Station, Septembre 1905

M. J. B. Morin 318 1/2 rue St-Joseph, Québec.

Monsieur:—Votre VIGORA m'a donné entière satisfaction. L'un de mes enfants avait une très mauvaise toux qui durait depuis quelque temps et je l'ai complètement guéri avec cette incomparable préparation. Quand l'occasion se présentera de nouveau je me propose bien de recourir immédiatement à votre VIGORA.

Votre tout dévoué,

FAIDA LEVASSEUR, Bulstrode Station,

S'adresser à J. B. MORIN 318 1/2 rue St-Joseph, Québec.

Mort mystérieuse d'une Américaine

PREVISIONS METEOROLOGIQUES

9 Mars—2 hrs p. m.
Nuageux, un peu de neige, plus froid.

La vague de mauvais temps qui se manifestait, hier matin, sur la côte de la Floride, est maintenant au large de la côte du Connecticut et va occasionner une tempête dans les provinces maritimes. Il a neigé un peu dans le Manitoba et le temps est plus froid dans les provinces du Nord-Ouest.

La session est finie

Le bill de la ville de Montréal à l'eau

Ce matin, à onze heures, une quinzième de députés ont tenu une séance de l'Assemblée législative à laquelle on a reçu avis que le Conseil législatif avait voté les subsides.

L'hon. M. Gouin annonce alors que la session est finie. Il remercie les députés de leurs concours, et croit que la législature n'aura pas à rougir du travail qu'elle a fait durant la session. Il remercie particulièrement le député de Joliette, M. Feller, de son concours, et de l'habileté avec laquelle il a contribué au travail de la session dont il peut se vanter avec une juste fierté. Il félicite surtout la chambre de n'avoir pas fait de mauvaises affaires, de n'avoir pas fait de mauvaises affaires, de n'avoir pas fait de mauvaises affaires.

M. FELLIER concorde dans toutes les remarques du premier ministre, excepté celles qui le concerne. Il croit, comme le premier ministre, que la législature a fait son possible pour travailler dans l'intérêt de la province. La chambre est ensuite ajournée à 9 heures, le soir, pour la prorogation.

Presque tous les députés ne résidant pas à Québec sont partis par le convoi de 2 heures.

On se demande pourquoi, depuis quelques années, la législature propose toujours le soir. Un ami a probablement trouvé la bonne explication dans cette remarque qu'il convient que les lois faites en soirée doivent être sanctionnées dans l'obscurité.

On dit que le trésorier provincial, M. McLeod, montera sur le banc de la Cour Supérieure, à Québec, ces jours-ci, et M. J. G. Séraphin, chef de la police, sera nommé inspecteur des prisons.

Quelques députés de l'entourage l'Anglais ont cru de bon goût d'offrir au petit gars, un gros chapelet en souvenir de cette session où il a eu le courage de dire la moitié de sa pensée. Cette moquerie indigna tout d'abord le député, mais il se calma et dit : « Je ne puis pas acheter un chapelet, mais je puis acheter une machine à vapeur. »

Le sentiment anti-étranger en Chine

L'opinion du major-général Corbin

(Dépêche spéciale)

San Francisco, 9.—Le major général Henry Corbin, qui vient d'arriver d'Orient à bord du steamer "Korea", a déclaré qu'il n'y aura pas de guerre entre les États-Unis et la Chine. D'après ses observations, a-t-il ajouté, les rapports concernant les désordres en Chine, ont été grandement exagérés. Le sentiment anti-étranger est dû en grande partie à l'exploitation d'entreprises commerciales qui, selon les Chinois, devraient être contrôlées par eux. De plus, les Chinois n'aiment pas la présence parmi eux de missionnaires étrangers.

Vente de charité

En faveur de l'œuvre de la Croche

L'ouverture de la vente de charité en faveur de l'œuvre de la Croche, aura lieu lundi prochain, à 2.30 heures p. m. dans la salle Loyola, rue d'Auteuil, et cette vente se continuera pendant plusieurs jours.

Il y a là une grande quantité d'objets divers, nombreux de lingerie, etc. qui seront vendus sans réserve et à des prix très modérés. Les personnes qui voudront non seulement de se procurer quelques objets utiles, mais aussi de contribuer à une belle œuvre de charité.

POUR GUÉRIR UN RHUME DANS UNE JOURNÉE

Prenez le Lavif Bromure Quinine. Tous les pharmaciens remboursent l'argent en cas de non succès. La signature de E. W. Givré est sur chaque boîte de 25 centes.

La United Shoe Co. vs Brunet et al

Témoignages des manufacturiers

On a continué ce matin, à 10 hrs, l'audition des témoins dans la cause de la United Shoe Machinery Coy. vs Michel Brunet et al.

L'hon. juge Clonin préside le tribunal.

Après avoir procédé à l'appel des jurés, M. Taschereau continue à transcrire le témoignage de M. Mann.

La United Shoe loue certaines machines à meilleur marché que celles que l'on peut se procurer ailleurs, déclare le témoin, mais la plupart des manufacturiers ont été trompés par les agents de la compagnie, lorsqu'ils se disaient possesseurs de brevets de leurs machines. Dans son opinion, les brevets, lorsqu'ils sont manufacturés en dehors du Canada ne sont pas valides après deux ans. M. Mann croit que c'est la première fois que la validité de ces brevets est attaquée.

En réponse à l'avocat de la demanderesse, le témoin dit que la brochure nécessaire à l'industrie de la chaussure se vend 20 cts la livre en Angleterre et 30 cts au Canada ; cette différence de prix tient au fait que la United Shoe n'a pas de brevet pour ses machines en Grande Bretagne et qu'elle en a pour notre pays.

Le témoin suit est M. John Ritcher, depuis 27 ans manufacturier de cette ville.

Le témoin suit qu'il y a un monopole au Canada exercé sur certaines machines, servant à la fabrication des chaussures et que ce monopole est détenu par la United Shoe Machinery du Canada.

Lorsqu'un homme d'affaires, dit M. Ritcher, veut fonder une manufacture de chaussures avec des machines nouvelles, il aura à s'adresser à la compagnie United Shoe, car elle prétend posséder les brevets sur les principales machines et de fait, en contrôle plusieurs.

Avant que la compagnie vint s'établir au Canada, ajoute le témoin, nous avions d'elle des machines que nous pouvions louer, mais qu'après l'expiration du bail, il nous était possible d'acheter. Mais depuis qu'elle s'est implantée en notre pays, ses baux sont changés, nous ne pouvons pas acheter ses machines, et ils sont pour des locations de vingt ans. M. Ritcher a signé leur dernier bail parce qu'il ne pouvait faire autrement et qu'il a donné à la compagnie l'argent qu'elle avait de forts capitaux pour se soutenir.

Le témoin dit que ces baux entre la United Shoe et le manufacturier nuisent au commerce et arrêtent le progrès dans l'industrie de la chaussure. En transposition, M. Ritcher dit à M. Casgrain que les machines louées font l'ouvrage à sa satisfaction et que ce sont les meilleures machines fabriquées actuellement.

La cour s'ajourne alors à 2 heures.

L'étonnement

L'étonnement général en face du bas prix ridicule de nos marchandises commence à en intriguer plus d'un, et l'on se demande si cela durera encore bien longtemps. C'est là tout secret. Le mieux à faire pour ceux qui ont quelque chose à acheter est de profiter de la manne qui passe. Pensez-y bien, c'est une vente en règlement de succession ; il faut tout vendre coûte que coûte. Samedi et lundi, grand concours dans les tweeds, les étoffes à costume et les toiles à nappes. Prix en dessous du coûtant. Ne pas oublier que, tout ce qui compte aussi que notre stock est des plus beaux et des mieux choisis et que toutes nos marchandises sont nouvelles à peu d'exception près, et que l'assortiment est des plus grand. Donc, quel que vous ayez besoin, nous l'avons, et vous êtes assurés de payer meilleur marché qu'ailleurs. Faites-en l'expérience, elle sera des plus faciles et tout à votre avantage.

J. PLAMONDON & FILS, 722 rue St-Vallier.

Vente à l'encan

Tandis, le 12 mars, au No. 97, rue Grant, St-Roch, on vendra à l'enchère les effets suivants : set de salon en noyer noir, recouvert en cuir, pupitre de dame, rideaux et tapis, tables de chambre à coucher, garde-robe, sofas, bureau et lit d'enfant, bureau original, table à diner, chaises, horloges, poble de cuisine, réfrigérateur, ustensiles de cuisine et autres effets.

Vente, lundi, 12 mars, à 10 hrs.

J. GALE, Encanteur.

Samedi, Net, Comptant

Nous vendrons demain, les oeufs frais 22 cts, les oeufs chaulés, 14 cts, beurre en pain 21 1/2 cts, confitures en jarres de 7 livres 45 cts. Biscuits de matelot 4 cts. Biscuits Boston, et Biscuits au lait, (déliés) deux livres pour 15 cts.

A. J. GINGRAS, St-Roch et Limoilou.

Grand sacrifice

2,000 verges d'étoffes à robes sont offertes lundi et mardi, valant de 10 à 20 cts par yard ; cela est pour faire place à la nouvelle marchandise. Profitez-en, mesdames.

MARCEAU & CIE.

Remarque

Le tailleur employé chez Faguy, Léopold et Frère, sous le nom de L. S. Béanger, n'a jamais fait partie de la maison Charrier et Béanger.

Notes personnelles

M. L. P. Montreuil, marchand de modes, de la Basse-Ville est arrivé aujourd'hui de Montréal et New-York, en voyage d'affaires, à l'occasion des expositions de modes. Il était accompagné de M. Montreuil et de sa modiste, Mlle V. Rousseau.

GUERISON CERTAINE POUR LES HEMORRHOÏDES

Démangeaisons, Saignements, Extérieurs, Votres pharmaciens vous recommanderont le PAGO OINTMENT ne vous guérira pas entre 14 jours, 20 cts.

La conférence marocaine

LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE

Paris, 8.—Au ministère des affaires étrangères on déclare qu'il est impossible de confirmer la nouvelle de Berlin annonçant que l'Allemagne est prête à accepter que des officiers français et espagnols soient chargés de l'organisation de la police marocaine. Cependant, des nouvelles non officielles indiquent que le gouvernement allemand est prêt à faire des concessions dans le but de régler la controverse dans laquelle il se trouve avec la France. Une dépêche de Berlin dit que l'Allemagne laissera à la France la police d'un port marocain, tandis que les autres seront soumis à une police internationale. Au ministère des affaires étrangères, on dit que si cette proposition était faite, elle serait repoussée.

Un autre télégramme de Berlin dit que l'Allemagne laissera à la France et l'Espagne la direction de la police marocaine, si ces deux puissances acceptent la nomination d'un inspecteur général appartenant à une puissance neutre. Dans les cercles officiels français on déclare que cette condition serait inacceptable. On fait remarquer que le mandat des officiers français et espagnols ne pourrait être effectif, si un inspecteur appartenait à une puissance neutre était placé au-dessus d'eux ; car ce fonctionnaire ne pourrait que nuire à l'autorité de ses subordonnés.

Quelque le ministère des affaires étrangères prévoit encore de nombreuses difficultés, il est évident que les ouvertures pacifiques venant de Berlin atténuent la gravité de la situation, et qu'elles ouvrent la voie à une solution possible dans laquelle l'Allemagne céderait sur la question de police et la France sur celle de la banque.

Les journaux du soir se montrent très sceptiques quant aux concessions annoncées à Berlin.

La "Liberté" publie une déclaration autorisée disant que les propositions allemandes sont inacceptables, car elles ont pour conditions que les officiers français soient placés sous la direction d'un étranger. Il ajoute que la France a dit son dernier mot en ce qui concerne la police.

Le "Temps" dit :

"Si les espérances que les Allemands nous donnent en vue d'un accord se réalisent, la France les acceptera, en oubliant tous les ennemis des derniers mois. Cependant si Berlin est venu que cet accord aura pour bases de nouvelles concessions de notre part, nous pouvons déclarer catégoriquement que cet espoir n'est pas justifié, et dès demain, les délégués français à Algésiras s'embarqueront à dissiper toute équivoque à ce sujet."

Ce qui précède concorde exactement avec les sentiments exprimés dans les cercles officiels français. On croit que cette fermeté a pour but de rendre les concessions de l'Allemagne aussi larges que possible.

Demandé

Un jeune homme de quelques années d'expérience. Aussi quelques couturiers pour travailler dans les manteaux.

T. BELAND & CIE, 172, 176 rue St-Jean.

A L'AUDITORIUM

Le Maître de Forges

Pour se rendre au désir général, "Le Maître de Forges," cette superbe comédie qui a été jouée à l'Auditorium, il y a des semaines, sera répétée demain après-midi et demain soir.

Les dames apprendront, sans doute, avec plaisir, que la matinée de demain sera une des "matinées souvenirs" et l'ingénieur-gérant, M. Korman, invite cordialement toutes les dames à y assister. Ce qui leur procurera peut-être la chance de gagner l'un des joyaux souvenirs qu'il distribue si généreusement aux heureuses gagnantes.

Grand sacrifice

2,000 verges d'étoffes à robes sont offertes lundi et mardi, valant de 10 à 20 cts par yard ; cela est pour faire place à la nouvelle marchandise. Profitez-en, mesdames.

MARCEAU & CIE.

Remarque

Le tailleur employé chez Faguy, Léopold et Frère, sous le nom de L. S. Béanger, n'a jamais fait partie de la maison Charrier et Béanger.

Notes personnelles

M. L. P. Montreuil, marchand de modes, de la Basse-Ville est arrivé aujourd'hui de Montréal et New-York, en voyage d'affaires, à l'occasion des expositions de modes. Il était accompagné de M. Montreuil et de sa modiste, Mlle V. Rousseau.

GUERISON CERTAINE POUR LES HEMORRHOÏDES

Démangeaisons, Saignements, Extérieurs, Votres pharmaciens vous recommanderont le PAGO OINTMENT ne vous guérira pas entre 14 jours, 20 cts.

"The Marriage of Kitty"

L'excellente troupe de M. Jules Murray, à la tête de laquelle est la charmante et habile artiste, Miss Alice Johnson, jouera à l'Auditorium dans "The Marriage of Kitty," lundi et mardi après-midi. Il est agréable d'avoir à annoncer les représentations d'une aussi charmante pièce, et ceux qui voudront oublier les ennuis du jour, feront bien d'assister. C'est une comédie des plus recommandables, jamais jouée par aucun détail de scène ou d'interprétation et pleine de saillies et réparties fines et humoristiques.

Messieurs

Nous mettrons en vente pour samedi et lundi, un habillement fait sur commande, valeur \$18.00 pour \$13.50. Venez voir.

MARCEAU & CIE.

Le procès de McCraw

Le témoignage d'Arthur Chandonnet est terrible contre l'accusé

McCraw lui aurait dit qu'il tue-rait Scater pour marier sa veuve

(Dépêche spéciale)

Trois-Rivières, 9.—Après l'obstination de la femme Scater à ne pas répondre comme témoin, et dont je vous ai envoyé la nouvelle, la Couronne produit comme témoin la femme Ursule Duchesne, épouse de Geo. Skeene qui demeure dans la famille Scater comme servante. Elle est âgée de 26 ans, et raconte à peu près les mêmes faits qu'elle a déjà rapportés lors de l'enquête préliminaire devant le magistrat.

Le soir du meurtre, elle a vu le défunt qui, en état d'ébriété, proférait des menaces de mort contre elle et disait devoir se suicider.

Mécontent du fait que McCraw refusait d'aller faire le train, il partit pour aller à l'écurie en maugréant ; c'est alors que sa femme et elle voyant qu'il s'attendait, la femme Scater, qui était très nerveuse, monta à la chambre de l'accusé qui dormait. Elle y vint en disant qu'il était sous l'influence de la boisson et ne pouvait se lever. Elle n'a pas vu, mais a entendu celui qu'elle croit être l'accusé descendre, après la deuxième fois que la femme Scater fut allée l'éveiller, et sortir par la porte d'en avant. Plus tard, l'accusé est arrivé par la porte de derrière qu'elle avait barrée et en entrant, il a dit : "Tout est mort dans l'écurie."

Au petit Henry, gargon du défunt, il a dit : "Ton père est mort."

Le témoin et l'accusé sont allés à l'écurie et ont trouvé le cadavre de Scater.

Elle a dit : "Il n'est pas mort."

McCraw répliqua : "oui le..."

Il est bien rendu chez Dantigny où était Arthur Chandonnet, et leur a annoncé la mort de Scater. Ils sont venus pour l'aider à entrer le cadavre. Elle a préparé le salon, où le corps a été déposé.

En transposition, elle répète à peu près les mêmes faits, sans beaucoup de variété.

Le second témoin est le nommé ARTHUR CHANDONNET

Il a fait un voyage la veille du meurtre, aux Trois-Rivières, avec McCraw. Au cours de la conversation, l'accusé lui a dit qu'il détestait Scater.

QU'IL VOULAIT L'ASSOMMER

Avant cela, au lac du Petit Castor, Noir, au mois de novembre précédent, il lui a dit qu'il tuerait Scater et qu'il marierait sa veuve.

Une discussion assez vive entre les avocats au sujet des objections de la défense, se renouvelle presque à chaque question.

A cinq heures on ajourne ce témoignage à ce matin à 10 heures, alors que le témoignage est continué.

L'accusé, lors de l'entrevue qu'il a eue avec le témoin, après la mort de Scater, lui a dit : "J'en ai plus rien qu'un à tuer et on sera débarrassé."

Il ne se rappelle pas s'il a dit : "On," en a plus qu'un à tuer, ou "Je n'ai plus qu'un à tuer."

Dans l'après-midi, avant le souper, pendant que la femme Scater, s'occupait à son ordinaire, l'accusé lui a demandé si le

"REQUIERMENT ÉTAIT PRET."

Elle a dit : "Oui" en levant les mains et en faisant un clin d'oeil.

Scater était alors à la porte, dehors, et ne pouvait entendre cette conversation.

L'accusé n'a jamais eu de chicane avec le défunt. Il lui a dit cependant qu'il avait donné des coups de poings à Scater au mois de novembre. Scater voulait lui faire monter des effets d'en bas de la côte et McCraw refusait, c'est à cause de cela qu'ils se sont chicanés.

Il a connu le défunt, qui était un gargon qui aimait le plaisir, pas que le travail.

Le témoin est parti à six heures moins un quart pour aller chez Dantigny et il a pris dix minutes ou un quart d'heure.

Geo. Chandonnet, Mlle Adams et Geo. Dantigny et Mme Dantigny, étaient dans la maison.

Mme Skeene est arrivée là vers huit heures et vingt ou huit heures et demie.

De la maison Scater, le témoin s'est rendu de suite chez Dantigny, sans aller ailleurs.

En transposition—Au mois de mars, le témoin avait son frère Auguste et son oncle Pierre, ainsi que son beau-frère, l'abbé de la Courbe, qui demeuraient à Grand-Anse.

Le 23 février, au 5 mars, il a pensionné chez Scater. Son frère, Geo., n'était pas en pension là.

Le témoin était là quand George, son frère, en est parti, dans le mois de février. Il n'est pas à sa connaissance qu'il y ait eu chicane et ne connaît pas les raisons pourquoi George Chandonnet est parti de chez Scater.

Lors de la conversation rapportée, il savait que Georges Skeene était chez Scater.

Le témoin était ami avec le défunt, mais ne l'a jamais averti de la conversation de McCraw, au mois de novembre, au lac du Petit Castor. Noir, qu'il tuerait Scater pour marier sa veuve, parce qu'il ne le croyait pas. C'est pour cela qu'il n'a pas averti Scater. Le témoin s'est rappelé ces conversations après le meurtre.

Le détective McCaskill ne l'a pas forcé à se rappeler ces conversations. Il n'a eu que deux ou trois mots avec le témoin et ne se rappelle pas s'il lui a demandé si le prisonnier n'avait jamais fait de menaces contre Scater. Il pourrait se faire que le témoin, comme d'autres, aurait, dans un moment d'excitation, dit "qu'il casserait la gueule à quelqu'un."

L'expression : "Tu parles d'une Christ d'affaire" est beaucoup utilisée parmi les gens de chaletier. Ils n'ont

RHUMATISME

IL GUÉRIRA

Assez en une fiole de 25 cts. S'il faut à guérir, je rem-bourserai votre argent.

Remède de Munyon pour Rhumatisme

sont pas plus mauvais pour tout cela. C'est l'expression dont s'est servi l'accusé lors du meurtre, lorsqu'il est revenu chez Dantigny, chez le défunt Scater. Le témoin a compris que ça voulait dire que c'était une terrible affaire.

Echos télégraphiques

(Dépêches spéciales)

Rome, 9.—Le corps de la marquise Corsini, qui a été tuée dans un accident d'automobile, a été transporté du Quirinal, où il avait été déposé, au palais de San Felice où le principal appartement a été converti en chambre mortuaire. On y a aussi érigé un autel où une messe a été célébrée pour le repos de l'âme de la défunte. La roi et la reine, ainsi que plusieurs membres de la noblesse italienne sont allés dans la journée faire une prière près de la dépouille mortelle.

Constantinople, 9.—La Porte vient d'accéder aux demandes américaines. Elle a informé la légation américaine que des ordres avaient été envoyés à Bierut, d'après lesquels seront admis en franchise tous les objets destinés aux écoles américaines de Syrie. La Porte se déclare prête à accorder la même faveur pour les autres écoles si demande lui en est faite.

Manille, 9.—Un important engagement vient d'avoir lieu près de Jolo, entre les forces américaines et les Moros. Les américains ont eu 32 hommes mis hors de combat, dont 15 ont été tués. Du côté des Moros, 600 hommes ont été tués.

Achat de Stock

MM. Lavigne et Hutchison viennent de faire l'acquisition de tout le stock de musique de pianos, etc., de M. William Hutchison.

Les nombreux clients de M. W. Hutchison, apprendront avec plaisir que ce monsieur s'est allié avec la maison Lavigne et Hutchison.

Aux intéressés

Nous avons encore en mains une balance de nos habillements en Tweed de fantaisie, pour homme, valant \$10, pour \$3.69.

T. BELAND & CIE, 172, 176 rue St-Jean.

Fonds de banqueroute

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce que T. L. Nadeau & Cie, 113 rue St-Joseph, publie dans une autre colonne une vente importante de vaisselles, verrerie, argenterie et contellerie, etc.

Demande

Nous avons besoin d'un bon couturier, et filles pour coudre dans les manteaux et costumes de dames ; et habillements pour hommes.

PAGUY, LEMAY & FRERE.

Tournai de Souque à la corde

Hier soir, à la réunion des capitaines des clubs de raquettes qui prendront part, ce soir, à l'Auditorium, au tournai de souque à la corde, tout a été délicieusement réglé pour assurer le succès de cet événement sportif. L'hon. M. P. A. Choquette agit comme arbitre, l'hon. J. Prévoist et M. Jules Hone seront juges, et M. D. Watson, "time keeper." La série sera comme suit :

Montagnais vs. National Indépendant ; Zouaves vs. Union Commerciale ; Voltigeurs vs. Huron ; Canadiens vs. Château-Frontenac.

Les conditions sont deux dans trois, d'une minute et demie de lutte pour chaque club combattant.

M. Chassé réclamera quelques monologues, et M. Cantin, tambour-major des Zouaves, donnera une exhibition de tours de masse. Les personnes qui ont acheté des billets des membres des clubs de raquettes, sont priés de réserver leurs sièges sans retard.

Saint-Cyrille

Samedi dernier, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, on eut lieu les funérailles de Monsieur Clément Coulombe, décédé subitement à l'âge de 79 ans et trois mois.

Le défunt était parti de sa résidence, située à environ 20 arpents de l'église, pour se rendre à la cérémonie du Mercredi des Cendres. Comme d'habitude, il entra chez son neveu, Monsieur O. Carlos, à quelques pas de l'église, pour y allumer sa pipe. Il trouva qu'il faisait plus froid qu'à l'ordinaire, ce matin-là. A peine avait-il "tiré une touche," qu'il s'affaissa sur sa chaise. On alla le soutenir, mais il était déjà mort. Le défunt n'avait jamais été malade.

Nous offrons nos plus sincères condoléances à la famille éplorée.

ENTREPOT

POUR MEUBLES PIANOS, ETC

Les soussignés désirent informer le public qu'ils trouveront à notre local un bon entrepôt pour Meubles, Pianos, Vêtements, etc. Aussi à vendre à sacrifice la balance du fonds de banqueroute L. P. L'indien. Les plus hauts prix pour les vieux meubles pris en échange. Encombrement régulier. Neans aux résidences privées. Charges modérées.

L. J. A. DEMERS & CIE, Encanteurs et marchands de meubles, 53 Halle Champlain.

Tél. 1522. 5 mars—

VENTE A L'ENCAN

Dans l'affaire de J. A. Carignan,

de Shawinigan Falls, village St-Onge, marchand, — ASSOCIABLE

A VIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ que

MARDI, LE 20 MARS 1906

A 11 HEURES A.M.

Sera vendu par encan public, au bureau des sous-signes, No 111 Côte de la Montagne, Québec, l'actif de cette faillite comme suit :

(a) Fonds de commerce..... \$ 155 16
(b) Fonds de commerce..... 51 00
(c) Fonds de commerce..... 12 00
(d) Fonds de commerce..... 273 05
(e) Fonds de commerce..... 12 00

La vente se fera pour chaque item séparément, à tant dans la pièce, au plus haut enchérisseur. L'item (a) sera vendu au plus enchérisseur. L'inventaire et la liste des dettes de livres sont visibles à notre bureau.

Le fonds de commerce sera visible pour l'inspection, sur les lieux en s'adressant à M. J. U. Poirer, hôtelier, village St-Onge, Shawinigan Falls.

Conditions de paiement : COMPTANT.

LEFAIVRE & TACHÉRIAU, Curateurs-conjointes.

Bureau : 111 Côte de la Montagne, Québec, 9 mars—

LES CHASSEURS SALABERRY

AVIS

Tous les membres de l'Association des Chasseurs Salaberry sont priés de se rendre à leur salle, ce soir, à